

A&P POLICE

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE

#20

Oct - Nov - Déc 2016



ATTENTATS, 1 AN APRÈS... P.24



La CSI 75

P.16



Renaud

P.42



Les FTSI

P.22

Pour contacter la Rédaction
une seule adresse :
journal@unitesgppolice.fr

UNITÉSGP
POLICE
FORCE OUVRIERE



SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| 4 LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Une année riche d'enseignements et d'actions | 24 DOSSIER SPÉCIAL
Attentats - 1 An Après... |
| 6 SCANNER
Brèves Insolites | 44 PORTRAIT
Frank Zancanaro - Surf |
| 8 LA COLONNE
Écho des Régions | 47 VOS DROITS
Divorce |
| 14 ACTION SYNDICALE
CRS - Bilan d'une Année Mouvementée | 48 ACTION SYNDICALE
La Médecine de Prévention |
| 16 REPORTAGE
La CSI 75 | 48 LECTURE
Les Chemins de Pierres - H. Perrot |
| 20 ACTION SYNDICALE
Mutation Outre Mer | 51 GRILLE DES SALAIRES |
| 22 REPORTAGE
Les FTSI | |

Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
Crédit photos : 123RTE, Paul Le Guennic, Carlo Conti
Imprimerie : Easy-Print, 56 av. des Martyrs de la Résistance, 33520 Bruges
UNITÉ SGP Police-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



Nous sommes encore, aujourd'hui, loin du compte

Chères et chers collègues,

Après une fin d'année 2015 dramatique, chacun d'entre nous était à même d'espérer une année 2016 plus sereine et porteuse d'espoirs pour la fonction policière et les femmes et les hommes qui composent et œuvrent au sein du Ministère de l'Intérieur.

Malheureusement, en cette année 2016, des fanatiques venaient à nouveau frapper et tuer des innocents et allaient jusqu'à attaquer et assassiner des policiers à leur domicile. Au-delà de ces actes terroristes, la police nationale était confrontée à des actes d'une barbarie sans nom comme à Viry-Châtillon où des criminels tentaient de brûler vif nos collègues. Nous ne pouvons donc, en cette période de fêtes, manquer d'avoir une pensée pour toutes ces victimes et leurs proches mais aussi avoir une pensée particulière pour tous nos collègues qui ont perdu la vie, ont été blessés et tous ceux qui souffrent au quotidien. Une pensée aussi pour vous tous qui, au quotidien faites preuve d'un professionnalisme, d'un dévouement et d'une abnégation sans commune mesure face à la violence et aux difficultés auxquelles vous êtes confrontés.

De nombreuses choses ont été dites, de nombreuses choses ont été faites mais, force est de constater, qu'une fois encore, nos politiques n'ont pas su entendre la colère des policiers. Si quelques mesures méritent d'être soulignées, **nous sommes encore, aujourd'hui, loin du compte**. Comme nous l'avions dit en avril, en refusant de signer le protocole proposé car, insuffisant, la colère des policiers n'a pas été écoutée ou tout du moins, elle n'a pas été entendue. Une colère envers les politiques mais aussi envers les syndicats que certains n'ont pas hésité à exprimer dans la rue.

C'est là qu'il nous a fallu vous écouter encore plus que nous le faisons, pour être en adéquation avec vos réelles attentes. C'est dans ces moments difficiles que nous avons dû et qu'il nous a appartenu, plus que jamais, de vous comprendre, d'écouter et d'entendre vos doléances et tout mettre en œuvre pour y apporter des solutions.

Si, comme nous l'avons dit, certaines mesures vont dans le bon sens et que la reprise des recrutements va soulager certains services rendus exsangues, il reste encore beaucoup de travail à faire, le chemin sera encore long et nous savons que cette année 2017 sera encore difficile.

Mais, je vous le dis, comme nous l'avons fait en 2016, il est hors de question pour nous de cautionner une décision qui ne correspondrait pas à vos attentes. Il est hors de question pour UNITÉ SGP POLICE de signer un quelconque protocole sans qu'il réponde à vos attentes. UNITÉ SGP POLICE restera une force de proposition, de réflexion, de discussion mais aussi, une force de contestation lorsque le besoin s'en fera sentir.



YVES LEFEBVRE - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

UNITÉ SGP POLICE continuera de suivre cette ligne de conduite qui est la sienne depuis de nombreux mois, tout au moins depuis la date à laquelle j'ai été élu à la tête de cette organisation avec une véritable équipe de militants qui sont à votre écoute et s'investissent, au quotidien, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des gradés, gardiens, et adjoints de sécurité.

Alors, comme en 2016, quand nous sommes descendus dans la rue pour dénoncer le manque de moyens, quand nous avons refusé de signer un protocole qui favorisait la carrière des officiers et commissaires au détriment des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité, vous pourrez compter sur moi et toute mon équipe en cette année 2017.

Nous sommes à votre disposition, à votre écoute et, nous ne lâcherons rien.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et tous nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année.

Merci à vous.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général



Une année 2016 riche d'enseignements et d'actions

Yves LEFEBVRE – Secrétaire Général

– UNE LIGNE DE CONDUITE CLAIRE ET REVENDICATIVE –

Depuis plus d'une année, notre politique syndicale a changé n'en déplaise à certains...

Depuis mon élection, il n'a plus été question d'adopter une politique d'accompagnement pour faire valider des textes qui ne vont pas dans l'intérêt des policiers et plus particulièrement des fonctionnaires du CEA

UNITÉ SGP POLICE continuera de suivre la ligne conductrice qui est la sienne depuis mon élection à la tête de cette organisation : Une équipe de militants à l'écoute de nos collègues, un investissement quotidien, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des gradés et gardiens et adjoints de sécurité.

UNITÉ SGP POLICE est une force de proposition, de réflexion, de discussion mais aussi de contestation lorsque le besoin s'en fait sentir. Nous saurons rester à l'écoute de nos collègues.

– DES ACTIONS POUR LA DÉFENSE DES GRADÉS, GARDIENS ET ADJOINTS DE SÉCURITÉ –

- **Octobre 2015** : UNITÉ SGP POLICE initie le rassemblement de la place Vendôme où déjà nous réclamions PROTECTION et RECONNAISSANCE.
- **Avril 2016** : Alors que nos collègues du terrain considéraient majoritairement que le protocole mis sur la table par le ministre de l'intérieur n'était pas suffisant et n'apportait pas la protection et la reconnaissance qui s'imposent, nous avons lancé un appel national à Paris le 7 du même mois ou plus de 8000 d'entre vous, nous ont manifesté : on ne signe pas en l'état.
- **11 Avril 2016** : un seul syndicat de gradés, gardiens et adjoints de sécurité, UNITÉ SGP POLICE, a, refusé de signer ce protocole : LE COMPTE N'Y ÉTAIT PAS ET LA PREUVE EN EST FAITE AUJOURD'HUI.
- **Juillet 2016** : au lendemain de l'attentat de Nice, nous avons été les seuls à dénoncer la tentative de manipulation politique initiée par certains aux seuls fins de dé-crédibiliser nos collègues niçois.
- **Septembre 2016** : seul UNITÉ SGP POLICE s'est immédiatement opposé au projet de fiscalisation de l'IJAT des CRS obligeant en 36 heures le gouvernement à revoir sa copie sous la pression de centaines de collègues ayant suivi notre mot d'ordre national « ON NE TOUCHE PAS A MON IJAT ».

– DES REVENDICATIONS CONNUES DE TOUS –

- Protection de la justice au travers d'une tolérance zéro dès lors qu'un ou des individus auront porté atteinte à l'intégrité des agents de la force publique
- Application de l'incrimination collective
- Véritable simplification de la procédure pénale
- Anonymisation sur tous les actes de procédure
- Revalorisation salariale avec une augmentation de l'ISSP à 32% (+4%)
- Revalorisation de l'allocation de maîtrise
- Maintien de l'ASA pour tous les policiers parisiens et extension à la province : UNITÉ SGP POLICE a été le seul à saisir le conseil d'état et, qui plus, le seul à ne pas avoir validé les textes fossoyeurs en ce domaine lors du dernier Comité Technique Ministériel
- Obligation de patrouilles à 3 et particulièrement dans tous les quartiers difficiles
- Fin des tâches indues
- Amélioration des équipements avec notamment la dotation immédiate de gilets pare-balles légers à port apparent et d'étriers de cuisses pour tous
- Adaptation des véhicules en fonction des services et missions.
- Suppression de la politique du chiffre et de la méritocratie (FIN de l'IRP)
- Suppression de la PRE et reversement du budget pour les gradés, gardiens et adjoints de sécurité
- Adaptation de la légitime défense
 1. Obligation aux magistrats à prendre en compte l'appréciation du fonctionnaire au moment des faits
 2. Un régime spécifique pour les policiers auteurs de tirs
 3. Mise en place d'une juridiction spécialisée
- Réforme en profondeur de la formation ayant trait à l'usage de l'arme
- Maintien d'une véritable protection fonctionnelle
- Réforme des textes permettant à tous les ADS de bénéficier de la reprise de leur ancienneté à la titularisation, sans condition
- Amélioration des conditions de travail au travers de l'application d'un cycle de travail répondant à la volonté des personnels et non plus au diktat des chefs de service : entendre la souffrance et le mal-être des policiers
- Modification de la formation managériale des chefs de service
- Redéfinition de l'emploi des officiers
- Une charge missionnelle justement équilibrée entre les gardes mobiles et nos collègues CRS
- Prise en charge des mutuelles par le ministère...

Cette liste non exhaustive de revendications est la nôtre depuis près de 16 mois et facilement vérifiable à la lecture de notre cahier revendicatif.

– DES REVENDICATIONS PLUS CIBLÉES –

- Après une écoute de nos collègues sur le terrain et un large échange, il a été décidé d'accentuer certaines de nos revendications :
- Demande de mise en place d'un protocole additionnel
- Suppression de l'IRP et de la PRE avec reversement budgétaire vers l'allocation de maîtrise
- Mise en place du cycle « vendredi fort » partout où cela sera possible
- Statut du travailleur de nuit
- Réforme de la formation Commissaires et Officiers avec période probation de plusieurs mois dans le Corps d'Encadrement et d'Application
- ASA Île-de-France
- La défense du préjudice corporel et psychique

**Pour UNITÉ SGP POLICE, une seule ligne de conduite, la défense des Gradés, Gardiens et Adjoints de Sécurité.
Et, en 2017, plus que jamais, vous pourrez compter sur notre dévouement et mon engagement à vos côtés.**

Un gardien interpellé après avoir encaissé 43 buts

Un gardien passoire dans le panier à salade...



Marco Kwiotek, 25 ans, gardien de but de l'équipe de football du SV Vonderort 1949 e.V en Allemagne a été interpellé en septembre dernier parce qu'il avait encaissé 43 buts lors du précédent match de l'équipe l'opposant à l'équipe du PSV Oberhausen dans le cadre d'un match du championnat.

La police pensait qu'il était impliqué dans une affaire de matchs truqués. Finalement blanchi, il a été relâché.

Son équipe, depuis, ne manque pas de faire de l'humour à propos de cet événement improbable.

Appartement pris d'assaut suite à un canular

Ce soir, il y a le film «l'assaut» à la télévision...Ah non, c'est du direct...



Cette petite famille Tourquenoise, composée du papa et de ses deux filles, habitant dans le quartier de Belencontre, a vécu une expérience qu'elle n'est pas prête d'oublier le 2 mars 2015...

Alors que la papa était devant son ordinateur à proximité de ses filles qui regardaient la télévision, quelqu'un a frappé à la porte. Et en une fraction de seconde, des forces de l'ordre ont investi l'appartement, armes à la main.

Un individu mal intentionné avait appelé la gendarmerie indiquant qu'il avait poignardé son épouse dans l'appartement, et qu'il était retranché dans son domicile après l'avoir aspergée d'essence.

L'auteur de ce canular a fini par être interpellé et a été jugé pour dénonciation de crime imaginaire...

Les Braqueurs du Dimanche un Mercredi soir...

Des comiques prêts à jouer dans un film ...



Mercredi 2 novembre dernier, le tabac de St Christol-lès-Alès proche d'Alès a été braqué par un individu armé d'une arme de poing et cagoulé. Il se fait remettre près de 600 euros, quatre cartouches de cigarettes et prend la fuite à bord d'un véhicule conduit par son complice.

La BSU d'Alès prend en charge immédiatement cette affaire. La petite ville étant équipée depuis peu d'une caméra de surveillance, les images sont exploitées après témoignage d'une personne qui a vu le manège juste avant le braquage et qui a prévenu la police.

La voiture est repérée sur la vidéo-surveillance, identifiée grâce à sa plaque, l'OPJ assisté de la BAC et des effectifs du Service Général d'Alès, se rend au domicile du propriétaire du dit véhicule. Sur place, deux individus tentent de fuir par le toit mais sont rapidement interpellés par le dispositif mis en place, après avoir tenté de se séparer d'une sacoche contenant l'arme utilisée sur le vol à main armée et une partie de l'argent dérobé. Des cartouches de cigarettes provenant du vol sont également retrouvées. Ces braqueurs qui utilisent leur propre voiture pour commettre un braquage rappellent un fameux inspecteur La Bavure qui avait effectué un braquage avec une cagoule portant son nom visible de tous... Des comiques qui ont brûlé leur voiture pour tenter de faire croire au vol de cette dernière...

Ils ont pris de la prison ferme pour réfléchir à une reconversion...



Quand on est si peu doué, on change de métier...

Un cambrioleur sème des indices chez ses victimes...



La victime d'un cambriolage fin mai dernier, dans la rue Sainte-Perpétue à Nîmes, a retrouvé des affaires qui ne lui appartenaient pas. Et pour cause... Un sac contenant des livres, un marteau et des documents portant le nom d'un individu bien connu des services de police... Le fameux propriétaire de ces effets a pu être entendu quelques jours après. Le lendemain de ce cambriolage à la «petit poucet», il a été interpellé pour d'autres faits et écroué. Ahmed devant les preuves récupérées n'a eu d'autre choix que d'avouer ce cambriolage, allant jusqu'à se mettre à table sans qu'il n'y soit invité sur

d'autres méfaits qu'il avait commis et avouant au juge qu'il consommait des produits stupéfiants en prison.
Une classe mondiale...



Quand on est si peu doué... bis...

Les cambrioleurs appellent... la police...



Quatre individus ont eu la brillante idée de cambrioler une pizzeria à Uppsala, en Suède. Ayant déclenché l'alarme de la boutique, ils ont vu arriver le propriétaire des lieux, furieux. Devant le pétage de plombs du pizzaïolo, un des malfaiteurs a jugé opportun d'appeler... la police, qui une fois sur place est parvenue à interpellier deux des quatre branquignoles... Ils ont certainement bien fait, sans quoi ils auraient été transformés en Calzones...



Tu veux ma photo ?

ou le photomaton m'envoie chez les matons...



Illumination de ce grand voleur, qui a décidé de s'en prendre à un photomaton d'une salle de jeu de la ville d'Aurora, ville de la banlieue de Chicago.

Certes, il a réussi à forcer la serrure de la caisse de la machine, empochant les 75 dollars présents dedans, mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'est qu'il avait dans le même temps, déclenché l'appareil qui a pris plusieurs clichés du malheureux...

Il a ainsi pu être identifié, et interpellé par la police.

Des selfies qui au final, lui ont coûté cher...



Quand une voiture te met KO

l'agresseur agressé...



En Irlande, dans une rue calme de Drogheda, un individu a décidé de s'attaquer à une Mercedes pour effectuer un vol à la roulotte. Il tente de projeter une pierre contre une des vitres, pierre qui rebondit et lui revient en pleine figure...

Bilan, le voleur s'effondre au sol et perd connaissance sous une caméra de vidéo surveillance qui a tout filmé.

Quand c'est pas le jour, c'est pas le jour...

**BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ**

Nouveau bureau régional Bourgogne et Franche-Comté

Christian PERRET, Secrétaire Régional Bourgogne/Franche-Comté sortant, ayant annoncé son départ à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2016, un Conseil Syndical Régional s'est tenu le 16 septembre 2016 à Dijon. Lors de cette réunion, le nouveau Bureau Régional a été élu. Ainsi, Christophe FERNANDEZ (ex-Secrétaire Départemental 21) a été élu Secrétaire Régional, Philippe BIASUZ, Secrétaire Régional Adjoint et Mickael JANNEL, Trésorier Régional.

Nouveau bureau départemental Côte d'Or

Un Conseil Syndical Départemental Côte d'Or a dû se réunir le 26 septembre 2016 à Dijon afin de recomposer un Bureau. Mickael JANNEL a ainsi été élu Secrétaire Départemental, et Stéphane GAY élu en sa qualité de Secrétaire Départemental Adjoint.

«Bonne et Heureuse Retraite Christian !»

«Après avoir fait ses premières armes à la CSP Grenoble en Police Secours, Christian PERRET a œuvré pendant trois décennies à la CSP Dijon, dont plus de dix-huit années passées à exprimer son militantisme syndical quelles que soient ses responsabilités au sein de l'organisation. Il a été élu Secrétaire Départemental en 1998, puis Secrétaire Régional pour la Bourgogne et Franche-Comté en 2001 et cela jusqu'à ce mois de septembre 2016. Il fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Christian a toujours fait preuve de détermination, de combativité, de pugnacité, et d'investissement personnel afin d'améliorer et de défendre les conditions de travail, le déroulement de carrières, et plus globalement les intérêts des collègues. Christian a également su peser dans les débats locaux, régionaux et nationaux, laissant exprimer son caractère bien trempé de franc-comtois !

L'ensemble des Délégués UNITÉ SGP POLICE FO de la Région tient à te remercier très chaleureusement, Christian, pour toutes ces années d'engagement au service des collègues. Nous te souhaitons une excellente retraite et nous ne doutons pas un instant qu'elle sera très active et heureuse.»



Christophe FERNANDEZ
Secrétaire Régional Bourgogne Franche-Comté



Un combat pour améliorer les conditions de travail

Depuis maintenant près de cinq années, nous nous sommes lancés avec le bureau 35 dans un combat syndical de longue haleine visant à améliorer les conditions de travail des policiers.

Oui, vous l'aurez compris, je parle évidemment des cycles horaires et de notre bébé, le 223/232 qui a grandi petit à petit jusqu'à arriver à l'âge de raison et d'application, ceci avec l'appui sans faille d'Yves LEFEBVRE alors Secrétaire National des conditions de travail.

Cette lutte sans répit contre l'administration et la concurrence syndicale, nous a confortés dans notre idée première, celle d'améliorer les conditions de travail et de vie familiale des policiers sans cesse mis à contribution sans retour de leur administration.

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère dans les cycles de travail, et nous continuons le combat pour que ces cycles plébiscités par le plus grand nombre deviennent enfin un aboutissement, en clair, une réalité palpable, ce dont doutaient beaucoup de collègues, il y a encore quelques années.

La région Bretagne ne restera pas sur le bord de la route concernant l'application

de ces cycles, puisque l'ensemble de nos délégués se battent pour que la volonté des collègues soit faite dans l'IGOT comme sur le terrain.

Après une expérimentation douloureuse du 14/7 sur Saint-Malo, notre discours a toujours été le même avec les collègues Malouins, sans jamais varier dans notre conduite, à savoir un combat de tous les jours pour obtenir le cycle 223, volonté des Malouins dans leur plus grande majorité.

Malgré des obstacles de toutes sortes jetés par le syndicat majoritaire sur le chemin menant à l'obtention du cycle « vendredi fort », malgré les bourrasques et les tempêtes que nous avons essuyées sur le site Malouin, notre vérité va finir par sortir de la bouche de l'administration concernant la mise en place prochaine de votre cycle, chers collègues, puisque le projet est plus que viable chez vous.

Encore plus surprenant dans le département du 22 (Côtes d'Armor), où les collègues de ce département ne voulaient pas entendre parler de notre cycle, et qui quelques mois plus tard, demandaient avec insistance au Département de les faire passer en 223 cycle dit vendredi fort.

À Brest, le cycle va se mettre en place avant la fin janvier.

Pour les circonscriptions de Morlaix, Quimper et Concarneau, nous demandons que le cycle actuel soit maintenu en attendant l'arrivée d'effectifs en renfort.

Concernant le département 56 (Morbihan), le travail continue sur Lorient et Vannes pour une application du nouveau cycle 223 dès janvier 2017.

Nous vivons des moments forts, la colère des policiers que nous dénonçons, arrive à son paroxysme aujourd'hui. Les rassemblements spontanés nous donnent à réfléchir de notre côté et nous nous devons d'apporter des réponses à nos collègues sur le rôle et l'organisation de notre syndicat et du syndicalisme.

Encore une fois, je tiens simplement à rappeler à certains que le syndicalisme que nous avons porté depuis plusieurs années abouti quand même à l'amélioration des conditions de travail de tous, au-delà des clivages et des appartenances par l'inscription du 223 dans l'IGOT et de ses mises en place.



David LEVEAU
Secrétaire Régional Bretagne



Délégué Syndical : Un rôle revendicatif, mais pas que...

Immédiatement au lendemain de la sauvage et lâche agression de nos collègues, des manifestations d'indignation ont été organisées partout en France par les syndicats. Elles ont pris des formes différentes, néanmoins toutes les revendications de la corporation étaient portées, et en particulier la révision des conditions de la légitime défense, l'absence de réponse ferme et sévère de la justice et les difficultés, attentes et exigences d'une profession devenue aussi dangereuse que périlleuse à exercer.

Ces actions et mouvements s'inscrivaient dans le respect des prérogatives syndicales et selon des mots d'ordre qui garantissaient à tous les policiers une légitimité de manifestation en totale conformité avec les obligations professionnelles liées à notre fonction.

En effet, aucune organisation responsable et digne de ce nom n'aurait pu se permettre d'appeler à des initiatives interdites, répréhensibles, lesquelles n'auraient pas manqué de les impliquer gravement et leur opposer la colère de collègues exposés à des sanctions.

Cependant, les rassemblements atypiques spontanés et parfaitement compréhensibles, localement orchestrés, ont été suffisamment médiatisés et relayés pour susciter une adhésion nationale à ces mouvements quasi inédits, très porteurs car bravant les interdits, et bénéficiant d'une couverture télévisuelle marquante, largement commentée et donc amplifiée d'un large écho tant auprès du public, que des autorités administratives et politiques, quelque peu déstabilisées par un tel impact et l'ampleur des mobilisations, sur quasiment tous les sites de police, et ce, sur plusieurs semaines.

Pour autant, l'attention et l'écoute du gouvernement ont permis à nos collègues d'être reçus, nationalement et localement, en parallèle aux organisations syndicales, lesquelles réitéraient leurs mêmes revendications, rigoureusement identiques et conformes à celles de la « base », s'insurgeant de ne pas avoir été entendues un an auparavant sous les fenêtres de la Chancellerie, alors que le débat portait sur exactement les mêmes thématiques.

De même, alors que les syndicats appréciaient l'impact de ces mouvements qui permettaient de se faire réellement entendre sur des revendications exhaustives portant sur les conditions de travail et exigences de la corporation, leur bienveillance a été parfois décrite, et « l'aura » bénéficiant aux mouvements de la base se transformait en certains sites en « opposition » aux organisations syndicales, accusées de ne pas avoir su se faire entendre, (comprendons « par les moyens traditionnels à leur disposition »).

c'est une configuration parfois surréaliste et injuste qui voyait orienter la colère de policiers de la base quant à un ignoble fait divers en une stigmatisation de leurs représentants

Pour autant, malgré des approches distinctes, les organisations représentatives n'ont jamais failli quant à leurs exigences et revendications et c'est une configuration parfois surréaliste et injuste qui voyait orienter la colère de policiers de la base quant à un ignoble fait divers en une stigmatisation de leurs représentants, souvent attisée par les évidents bénéficiaires d'une pareille défiance à l'encontre des grandes centrales représentatives.

le volet revendicatif n'est qu'une infime partie des prestations dues et garanties aux adhérents.

S'agissant de certains amalgames ou raccourcis faciles, il convient cependant de relativiser les prérogatives liées dans le domaine de la fonction publique aux organisations syndicales, puisque le volet revendicatif n'est qu'une infime partie des prestations dues et garanties aux adhérents.

En effet, la carrière de chacun est ainsi faite que la grande majorité des collègues savent qu'ils sont parfois en position de « demande », car en attente d'une décision paritaire d'avancement, de mutation, de permutation, mais aussi et surtout la plupart connaissent la vulnérabilité de leur exposition professionnelle :

Une blessure en service et le caractère médical lié à la gestion en Commission de Réforme passe inévitablement par la représentation syndicale pour guider, informer, orienter et garantir toute la vigilance au bon suivi et déroulement des procédures jusqu'à l'aboutissement de leur dossier.

Car tout peut arriver sans que l'on s'y attende. Le meilleur, comme le pire.

Une belle action héroïque dans le cadre d'un sauvetage sur un incendie, ou d'une noyade, et c'est l'organisation syndicale qui met en forme, soumet et plébiscite auprès de la Direction la demande de récompense puis argumente la présentation de l'affaire en CAPI pour attribution d'un article 36.

../..



l'organisation syndicale prend ses responsabilités, face à la presse, puis défend les personnels lors des auditions

A contrario il suffit d'une photo, d'un montage vidéo, (parfois tronqué), diffusé sur les réseaux sociaux pour stigmatiser un équipage lequel se trouve malgré lui embourbé dans une médiatisation à charge. Là encore, l'organisation syndicale prend ses responsabilités, face à la presse, puis défend les personnels lors des auditions, lorsqu'ils sont perdus, assommés et en quête de soutien, de savoir-faire, de bienveillance émanant d'un syndicat qui maîtrise les situations délicates et sensibles dont plus d'un n'aurait jamais imaginé que cela puisse lui arriver un jour.

Les argumentaires de défense lors des conseils de disciplines sont élaborés par l'organisation syndicale, tout le soutien, moral et administratif du syndicat est toujours caractérisé lorsqu'une affaire survient, et nul ne maîtrise l'événement.

En terme de notation individuelle, comme lors de conflits internes dans un service ou une unité, le bureau syndical départemental joue à plein son rôle de relais, digne de toute la confiance et l'espérance exprimées par leurs mandants, ainsi cette représentation des délégués locaux pour argumenter en leur faveur, résoudre les problèmes et difficultés ponctuelles est appréciée à sa juste valeur à chaque nouvelle intervention...

l'organisation syndicale assiste ses mandants sur le plan technique, rédactionnel, stratégique

La vie personnelle impose souvent de nouveaux choix, de nouvelles obligations : le changement de service, la mutation dérogatoire, l'élaboration d'un dossier « cas social » : c'est toujours avec loyauté, dignité et bienveillance que l'organisation syndicale assiste ses mandants, sur le plan technique, rédactionnel, stratégique. S'en suivent des audiences préalables avec la hiérarchie puis le suivi des dossiers en amont de leur présentation aux instances paritaires, jusqu'à la validation nationale. C'est là toute la fierté de vos représentants lorsque aboutissent les innombrables démarches en une décision favorable.

Parlons aussi des recours administratifs, élaboration des dossiers ASA, inversion de carrière, recours administratifs. Le savoir-faire, l'expérience et la maîtrise des organisations syndicales garantissent aux adhérents le bénéfice de toutes dispositions ayant fait l'objet de nouvelles jurisprudences et une aide à la réalisation complète de leurs dossiers.

Les recours à un avocat pour bénéficier de dommages et intérêts et de la meilleure défense selon la configuration de l'événement ou des besoins qui se présentent, l'organisation syndicale sert de relais rapide et efficace pour faire obtenir le maximum à ses adhérents.

L'intervention du quotidien se caractérise aussi par « les gamelles et bidons » : les reports ou décalages ponctuels, les erreurs de restitutions ou de compensations, les interventions pour mettre du « liant », pour huiler un système parfois rouillé, qui coince régulièrement et qui nécessite très souvent ce qui est justement défini comme « L'INTERVENTION SYNDICALE »

L'actualité POLICE et les évolutions de textes, le revendicatif, les propositions de permutations, les interventions locales nécessitent une communication de l'information toujours assurée par tous moyens (supports web, réseaux sociaux, newsletter par e-mail) et dans des délais immédiats, voire instantanés lorsqu'il s'agit de vous informer sur les résultats d'examen, OPJ, qualifs, ou décisions des CAPI et CAPN...

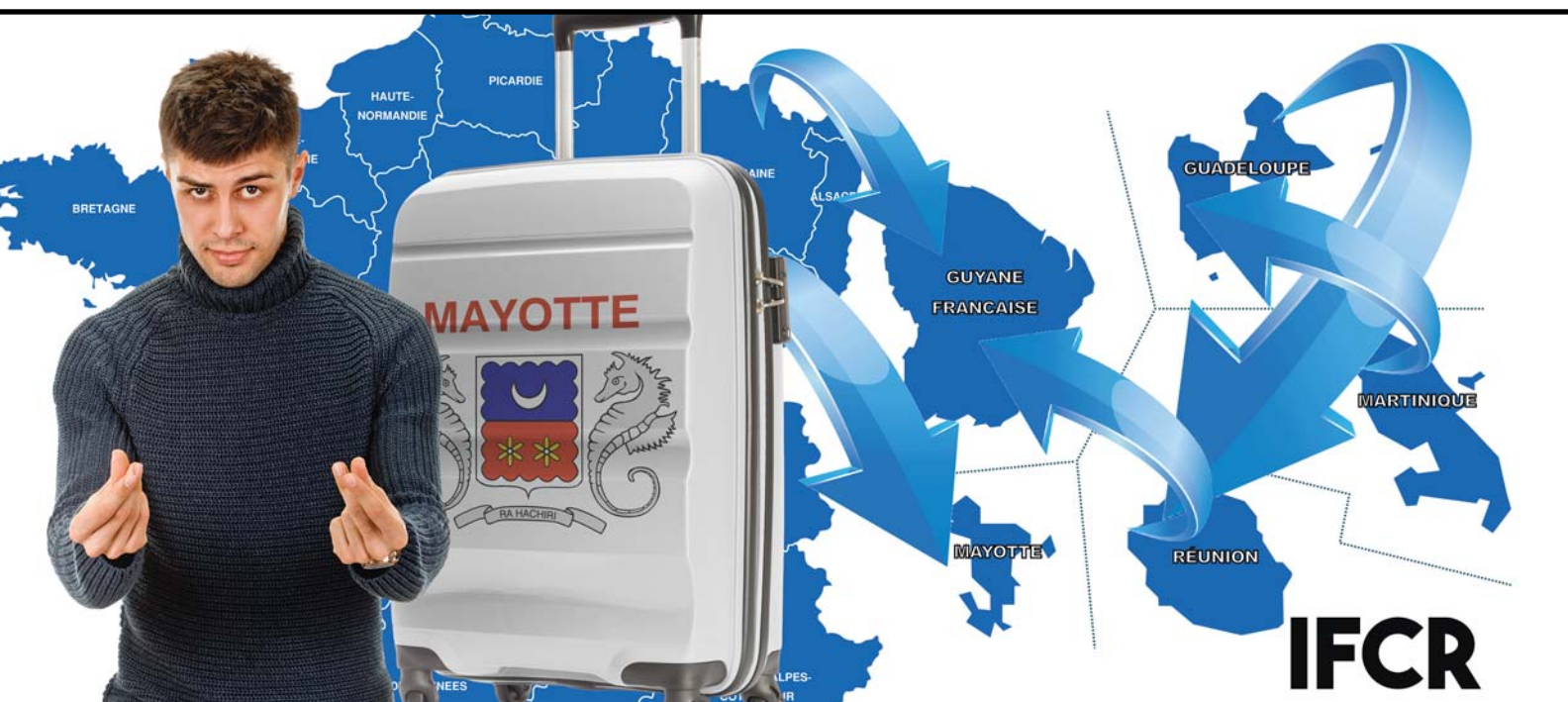
Ces prestations non exhaustives sont souvent devenues si évidentes, banalisées et usuelles qu'elles n'ont même pas effleuré la réflexion de certains détracteurs

Ces prestations non exhaustives sont souvent devenues si évidentes, banalisées et usuelles qu'elles n'ont même pas effleuré la réflexion de certains détracteurs quant à la suggestion de s'en dispenser, voire de s'en émanciper, alors qu'aucune alternative ne peut se substituer à l'activité syndicale au travers de sa mission quotidienne, tant les enjeux individuels ou collectifs sont liés à la compétence et au dévouement de ces représentants du personnel à votre disposition de jour, de nuit et le week-end, pour vous répondre, vous écouter, vous conseiller et toujours vous apporter la meilleure réponse et le meilleur d'eux-mêmes.

Telle est leur mission, leur fonction élective et leur engagement au quotidien. Soyez bien certains qu'ils sont et resteront toujours dignes de votre confiance.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional Occitanie



Calcul de l'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence

Les changements d'affectations de collègues se rendant vers un département d'Outre Mer donnent droit à l'IFCR, conformément au décret 89-271 du 12 avril 1989.

Nous vous aidons ici à calculer votre prime de déménagement vers Mayotte, mais cela s'applique à n'importe quelle destination d'Outre Mer que le point de départ soit la Métropole ou un autre Département d'Outre Mer. Il suffit de changer la donnée Distance (D) par celle indiquée dans la liste plus bas...

Les données:

(D) Distance en kilomètre. Il s'agit de la distance orthodromique qui est prise en compte dans ce calcul, elle est fixée par l'arrêté du 12 avril 1989. Voir ci-contre toutes les distances.

(P) Poids de mobilier à transporter. Il est fixé forfaitairement comme il suit, en tonnes:
1,6 pour l'agent, 2 pour le conjoint et 0,4 par enfant à charge.

Calcul de l'indemnité:

Commencez par multiplier le poids forfaitaire (P) par la distance (D).

- Si le résultat est inférieur ou égal à 4000 : Indemnité = 568,18 + (0,37 x DP)
- Si le résultat est supérieur à 4000 et inférieur ou égal à 60000 : Indemnité = 953,57 + (0,28 x DP)
- Si le résultat est supérieur à 60000 l'indemnité sera de 17470,66€

Exemples:

Un gardien de la paix célibataire est muté de Guyane à Mayotte.
L'IFCR sera calculée comme suit: 10961 km x 1,6 tonne = 17537,6.
Le résultat est compris entre 4000 et 60000, la formule à appliquer sera donc:
 $953,57 + (0,28 \times 17537,6) = 5864,09€$ d'indemnité.

Un gardien marié avec un enfant est muté de métropole à Mayotte.
L'IFCR sera calculée comme suit: 8027 km x 1,6 tonne + 2 tonnes + 0,4 tonne = 32108.
Le résultat est compris entre 4000 et 60000, la formule à appliquer sera donc:
 $953,57 + (0,28 \times 32108) = 9943,81€$ d'indemnité

(D) Distance en Km

a) Entre Paris et les départements d'outre-mer :

- Guadeloupe : 6 793 km.
- Guyane : 7 074 km.
- Martinique : 6 859 km,
- Mayotte : 8 027 km.
- Réunion : 9 345 km.
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 4 279 km.

b) Entre les départements d'outre-mer :

- Guadeloupe - Martinique : 169 km.
- Guadeloupe - Guyane : 1 597 km.
- Guadeloupe - Mayotte : 12 192 km.
- Guadeloupe - Réunion : 13 414 km.
- Guadeloupe - Saint-Pierre-et-Miquelon : 3 450 km.
- Martinique - Guyane : 1 435 km,
- Martinique - Mayotte : 12 100 km.
- Martinique - Réunion : 13 305 km.
- Martinique - Saint-Pierre-et-Miquelon : 3 595 km.
- Guyane - Mayotte : 10 961 km.
- Guyane - Réunion : 12 060 km.
- Guyane - Saint-Pierre-et-Miquelon : 4 650 km.
- Mayotte - Réunion : 1 406 km.
- Mayotte - Saint-Pierre-et-Miquelon : 11 905 km.
- Réunion - Saint-Pierre-et-Miquelon : 13 307 km.

Bon à savoir:

La durée d'affectation pour ouvrir droit à l'IFCR est de 4 ans.
Le conjoint ou concubin ne sera pris en compte dans le calcul de l'IFCR qu'à la condition que ses ressources ne dépassent pas l'indice brut 340 ou que l'ensemble des revenus du foyer n'excède pas trois fois l'indice brut 340
L'IFCR peut être demandée sous forme d'avance et dans sa totalité avant même la prise de fonctions, il faudra cependant justifier dans un délai d'un an suivant la perception des sommes avancées que tous les membres de la famille ont rejoint le département d'affectation.



Alexandre ADAM
Secrétaire Départemental Mayotte



La colère des policiers n'a pas de frontière...

Depuis des mois, UNITÉ SGP POLICE revendique le manque de protection et de reconnaissance des policiers. UNITÉ SGP POLICE avait alerté l'administration quant à la colère régnant dans nos rangs.

Au sein du département de La Réunion le constat est le même : nos collègues n'en peuvent plus. On est loin de l'image idyllique de la police sous les cocotiers. En effet, le manque d'effectifs, l'augmentation des missions et tâches indues, les rappels et les décalages, les heures supplémentaires effectuées, les véhicules en inadéquation avec les besoins des services, la recrudescence des violences envers les policiers et ce sentiment de faire de son mieux afin de protéger la population sans soi-même se sentir protégé par l'administration et le gouvernement, nourrit le mal être au sein de nos troupes.

Afin d'apporter son soutien aux collègues blessés, afin de réclamer plus de protection et de reconnaissance le bureau UNITÉ SGP POLICE a initié la marche de la colère policière et citoyenne le 26 octobre dernier. À la Réunion, ce fut une grande réussite, plus de 200 personnes ont fait le déplacement sans signe distinctif avec pour seul but

d'apporter leur soutien et montrer leur solidarité aux forces de l'ordre.

Le bureau UNITÉ SGP POLICE Réunion n'a cessé d'attirer l'attention de notre administration quant aux conditions de travail, au management inapproprié et au mécontentement légitime des policiers.

Le long combat que nous menons, depuis plus de dix ans maintenant, pour un nouveau commissariat à Saint-André porte ses fruits. C'est pourquoi notre organisation syndicale était présente le 05 octobre dernier à la visite du futur chantier de l'hôtel de police de Saint-André en présence du DDSP, du directeur de cabinet du Préfet et du maire de la Ville. La construction débutera à la fin du premier semestre 2017 et devrait durer une année.

Afin de continuer à être dans l'action une délégation d'UNITÉ SGP POLICE Réunion a été reçue par madame PUVILLAND, conseillère spéciale de madame la Ministre de l'Outre-Mer le 28 octobre dernier. Nous avons interpellé madame la conseillère sur l'urgence de programmer, conformément au plan de sécurité Outre-mer, la construction d'un

nouveau commissariat à Le Port dont la vétusté du commissariat actuel empêche sa rénovation. (Plan triennal 2017/2019)

UNITÉ SGP POLICE Réunion a demandé également que la 25^{ème} commune soit positionnée en zone police. Une vraie anticipation politique de la question doit être exigée.

L'une de nos revendication légitime relayée également à madame la conseillère, est d'accroître les effectifs départementaux de 100 CEA. Ce renfort est une nécessité impérieuse pour la création d'une CDI de nuit, mais aussi afin de renforcer les services judiciaires qui croulent sous les dossiers, sans oublier les brigades de service général des différentes circonscriptions « Saint-Pierre, Le Port, Saint-Denis et Saint-André ». Par ailleurs, les phénomènes de radicalisation exigent une anticipation d'affectations supplémentaires au sein du SDRT.

UNITÉ SGP POLICE œuvre au quotidien pour une réelle amélioration de vos conditions de travail.



Mickaël PAYET
Conseiller Technique 974

**ACTION
SYNDICALE**



2016

ACTION SYNDICALE



BILAN D'UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE

L'année 2016 restera marquée dans l'esprit collectif tant l'engagement des CRS aura été d'une intensité jamais connue. Vigipirate, Calais, l'euro-foot, les manifestations contre la loi travail, recyclage opérationnel des unités, les CRS ont répondu présent comme à leur habitude.

Une fois de plus le suremploi ne se mesure pas en termes de volume de jours de travail mais au travers des conditions dans lesquelles les collègues effectuent leur vacation.

Lors des manifestations contre la loi travail par exemple, les unités étaient engagées en moyenne pour une durée de 16 heures, dépassant pour certaines les 24 heures de service.

La durée moyenne journalière est de 07h48 en déplacement, les collègues doublaient à minima leur vacation horaire lors de ces maintiens de l'ordre.

Suite à une demande d'UNITÉ SGP POLICE, le directeur central, en signe de reconnaissance, validait la position en HS pour les unités en trajet le dimanche.

Sur Calais, les conditions logistiques dues à la faible capacité hôtelière de la région avaient pour conséquence d'éloigner les unités du lieu d'emploi. Cette problématique venait s'ajouter à un engagement quasi quotidien des collègues faisant face à des migrants de plus en plus déterminés.

L'Euro de Foot n'aura pas permis aux CRS de souffler suite aux journées nationales d'action que, déjà, s'annonçait le démantèlement de la jungle avec un dispositif très lourd.

Le recyclage opérationnel des unités, mis en place pour élargir la formation à la nouvelle doctrine d'emploi à l'échelle compagnie, a été une contrainte de plus pour les CRS. Suite à une demande d'UNITÉ SGP POLICE, le directeur central, en signe de reconnaissance, validait la position en HS pour les unités en trajet le dimanche.

C'est dans ce contexte de suremploi et avec des conditions de missions particulièrement dégradées que le Cabinet du Ministre de l'intérieur nous confirmait téléphoniquement, puis par message électronique le lendemain, le risque avéré de fiscalisation de l'IJAT.

Cette injustice aurait déjà été difficile à comprendre en temps normal, elle survenait alors que les collègues étaient sollicités comme jamais.

Leur réaction a été à la hauteur de leur déception, de leur colère et du manque de reconnaissance que cela traduisait.

Suite à cet épisode éclair à l'issue duquel, l'IJAT allait faire l'objet d'une loi permettant de l'exonérer de toute fiscalisation, UNITÉ SGP POLICE a de nouveau interrogé le ministre de l'intérieur sur les prélèvements sociaux qu'elle serait susceptible de subir.

nous sommes à l'origine de l'augmentation de l'IJAT obtenue en 2015, à l'origine de sa défense lorsque cela a été nécessaire au travers de votre mobilisation contre la fiscalisation et encore à la pointe concernant les risques de prélèvements sociaux...

Au grand dam de certains, nous sommes le syndicat majoritaire en CRS...

En effet, une note envoyée aux préfets dans le cadre du cycle de concertation décidé par le Président de la République fait état de cette possibilité.

Lors d'une audience, notre secrétaire général, Yves LEFEBVRE a obtenu l'engagement du ministre de l'intérieur que le montant de l'IJAT ne sera pas impacté par les prélèvements sociaux. Il reste à trouver le dispositif qui validera cette volonté ministérielle.

Chers collègues, nous sommes à l'origine de l'augmentation de l'IJAT obtenue en 2015, à l'origine de sa défense lorsque cela a été nécessaire au travers de votre mobilisation contre la fiscalisation et encore à la pointe concernant les risques de prélèvements sociaux... vous avez ainsi eu le loisir de constater qu'il n'y a qu'une organisation syndicale capable de défendre le symbole de la maison CRS, c'est UNITÉ SGP POLICE !

Au grand dam de certains, nous sommes le syndicat majoritaire en CRS et les manœuvres de déstabilisation suite à notre opposition consistant à nous marquer au fer rouge lors de nos négociations paritaires ne font que renforcer notre sentiment d'être bien ancré dans votre réalité !

Un syndicat puissant et capable d'action forte, dérange... c'est une réalité et toutes les méthodes sounoises pouvant nuire à son développement seront utilisées par l'administration dans sa recherche permanente de l'équilibre. Le fameux principe de Nicolas Machiavel, diviser pour mieux régner s'applique aussi à l'administration en matière de représentativité syndicale.

De nombreux combats pour préserver vos droits, ou améliorer vos conditions de travail verront le jour

Charge à nous d'être au-dessus de cela et de contourner les obstacles afin de préserver vos acquis et chercher à améliorer votre quotidien.

Une chose est sûre, au travers du mouvement pour préserver l'IJAT, vous avez prouvé que nous ne pesons que le poids que vous nous donnez.

J'ai toujours pensé qu'adhérer était un acte fort, incluant une sorte de contrat moral entre vous et votre organisation syndicale pour la défense de l'intérêt collectif en priorité. Ensemble nous avons prouvé que ce contrat existe bel et bien...

De nombreux combats pour préserver vos droits, ou améliorer vos conditions de travail verront le jour, on ne nous donnera rien sans rapport de force.

Nous les mènerons car nous savons pouvoir compter sur vous, soyez persuadés aussi de pouvoir compter sur nous !!!



Grégory JORON
Secrétaire National CRS



LA CSI 75

Compagnie de Sécurisation et d'Intervention

La Compagnie de Sécurisation et d'Intervention 75 a été créée le 9 décembre 2003, tout d'abord sous l'appellation de Compagnie de Sécurisation de Paris (CS) pour faire face à une recrudescence d'actes délictueux. L'idée était de rassembler sous une même structure, des métiers différents et complémentaires pour obtenir des synergies plus efficaces. En effet, il existait des Compagnies d'Intervention qui assuraient du maintien de l'ordre, des BAC qui faisaient de la lutte anti-criminalité, mais aucun service qui ne faisait les deux de façon coordonnée, comme par exemple sur des violences urbaines, avec la possibilité d'encadrer mais également d'interpeller les individus dans une complémentarité maîtrisée entre la tenue et le civil.

Mais la CSI a également été créée pour traiter des objectifs précis, répondre à des besoins territoriaux de diverses circonscriptions qui n'arrivaient pas à endiguer certains problèmes. Elles faisaient remonter leurs besoins à l'état-major, qui arbitrait les priorités et faisait remonter les objectifs à la CS. Une des premières problématiques prise en compte par la CS a été celle des vols à l'arrachée en T-Max opérés sur

Paris entre 2003 et 2004. Il s'agissait d'un phénomène pandémique, d'une trentaine de vol à l'arrachée avec violence par jour sur Paris. Étant donné que chaque arrondissement traitait séparément ses vols à l'arrachée, il n'y avait pas de vue d'ensemble, pas spécialement d'échange d'informations, et donc, le phénomène n'était pas maîtrisé et prenait de l'ampleur. La CS a été saisie de ce dossier, elle s'est rendue compte que ce phénomène touchait essentiellement l'Ouest Parisien, les quartiers touristiques, avec un itinéraire de fuite qui se dirigeait sur Aubervilliers. À chaque vol similaire, un maillage était mis en place sur l'itinéraire supposé de fuite par les équipages tenue en voiture et ceux en civil, en voiture et à moto (à l'époque, il n'y avait pas de motards spécialisés), et au bout de deux mois, le premier flag était effectué avec neutralisation d'une équipe complète, ce qui a eu pour effet immédiat, une baisse significative de 30% des actes similaires. La conclusion était que la commission de ces vols à l'arrachée en maxi-scooter était le fait de peu d'équipes qui étaient spécialisées. Les interpellations suivantes ont permis de faire chuter le nombre de méfaits de 30 par jours à 30 par mois environ. Le phénomène et ses auteurs ont évolué et

donc, la réponse policière s'est adaptée. Les actes de vol à l'arrachée de groupes spécialisés de banlieue sont devenus des actes d'opportunistes seuls, habitants de cités parisiennes, sur des scooters de plus faible cylindrée.

L'unité Moto a vu le jour, pour prendre en charge les auteurs de ces vols, tout en étant clairement identifiée par les usagers de la route afin d'éviter les accidents.

La CSI 75 apporte un renfort permanent de policiers et une force d'appoint opérationnelle et polyvalente en matière de sécurité sur la capitale.

Le cœur de métier de la CSI 75 est donc l'anti-criminalité au sens large du terme, ainsi que la gestion du maintien de l'ordre et des violences urbaines.

À noter également la présence de missions dites « de sécurisations » de certains lieux touristiques ou à risque, missions moins appréciées des collègues.





L'effectif de la CSI 75 est actuellement d'environ 230 fonctionnaires, dont 7 officiers et un commissaire. La CSI 75, basée à la caserne Bessières dans le 17ème arrondissement de Paris est composée d'unités en tenue, dont un groupe de soutien opérationnel (GSO), d'unités en civil et de motards entre autres :

LA CSI 75 TENUE

Une centaine de fonctionnaires compose les trois compagnies de la CSI 75 tenue. Elles viennent en appui des effectifs de police locale pour faire de la lutte anti-criminalité, du maintien de l'ordre et de l'intervention sur violences urbaines. Deux groupes travaillent pendant que le troisième est en repos, permettant la présence de cinq sections sur le créneau 14h20-22h30 pendant qu'une section couvre un créneau 10h30-18h40. Ces horaires peuvent être décalés en fonction des besoins du service.

Parmi ces collègues en tenue, se trouve un groupe LAPI qui fait de l'anti-criminalité à bord d'un véhicule équipé du système LAPI.

LA SECTION DELTA

Soit une trentaine de fonctionnaires qui exercent en civil, scindés en trois groupes. Ils essaient de se fondre dans la masse, pour faire de la détection et de

la filature de voleurs à la tire, de cambrioleurs ou de vol roulotte. Ils sont équipés de divers deux roues qu'ils peuvent utiliser en fonction des besoins des missions. Ils montent régulièrement des dispositifs sur plusieurs jours pour tenter d'identifier puis d'interpeller des auteurs d'infractions. Ils sont soumis aux mêmes horaires que les tenues.

LA CELLULE D'IDENTIFICATION DES VIOLENCES URBAINES

Il s'agit d'une cellule constituée d'effectifs appartenant aux autres unités. Elle est activée sur ordre de l'état-major de la DSPAP pour identifier et monter des dossiers images pour confondre les auteurs de troubles sur des manifestations ou violences urbaines. Pour ce faire, ils se fondent dans la masse, munis d'appareils photo ou de caméras.

LE GROUPE DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL (GSO)

Il s'agit d'un groupe d'intervention qui vient en appui à des unités judiciaires pour effectuer des perquisitions, des ouvertures de portes difficiles le matin à 06h00. Il est d'ailleurs équipé d'un Door-Raider, permettant l'ouverture en moins de 20 secondes de toutes portes dans un silence optimal. Il est également

amené à faire de la primo intervention sur crise, notamment en cas de forcené ou d'attaque terroriste, où il peut apporter une réponse efficace du fait de sa formation dispensée par des moniteurs de la BRI PP et de par son équipement plus adapté (bouclier rigide, casque lourd, armement adapté HK-G36, HK MP5...). Il va de soi qu'il est à même de venir soutenir ses collègues de la CSI sur leurs missions d'anti-criminalité, sur des violences urbaines ou sur du maintien de l'ordre. Actuellement, le groupe compte une douzaine de collègues, mais cet effectif devrait rapidement remonter. En général, intègrent ce groupe, des collègues de la CSI75 repérés pour leurs capacités physiques et psychologiques. Les horaires du groupe sont 10h30-18h40, sauf pour ceux qui vont sur une assistance judiciaire le matin, qui sont dans ce cas, décalés.





LA SECTION MOTO

En 2005, a été ajoutée à la CSI 75, l'unité moto, qui était la première en France dans une Compagnie de Sécurisation. Elle est composée de trois groupes totalisant une vingtaine de collègues qui ont tous l'habilitation nationale Motocyclistes de la Police Nationale. Ils sont spécialisés dans l'anti criminalité contrairement aux unités motos traditionnelles qui sont plutôt focalisées sur les infractions routières. Ils sont d'ailleurs équipés de motos différentes, plus maniables et moins lourdes, actuellement ce sont des Yamaha TDM900, motos agiles et donc très polyvalentes. Elles seront remplacées dans un avenir proche par la Yamaha Tracer, le successeur de la TDM. Leur équipement est parfaitement adapté à leurs missions. Ils sont, entre autres, équipés de protections (genoux, coudes, dorsale), d'un gilet tactique accueillant l'arme, les menottes et la radio. Ils partent en mission avec le Tazer, des grenades MP7, grenades de désencerclement, bâton de défense télescopique entre autres pour assurer au mieux leur protection et celle d'autrui. Contrairement aux motards traditionnels qui ont leur radio montée sur la moto, la radio des motards de la CSI 75 se trouve sur eux, leur casque servant d'émetteur et de récepteur, ce qui leur permet d'abandonner leur moto pour suivre des individus qui prennent la fuite à pied tout en conservant leur moyen radio.

Outre l'anti criminalité, qui passe par l'interpellation d'auteurs de vol à l'arrachée, vol à la portière, recel de vol entre autres, la section moto qui capte la fréquence des arrondissements ou des communes qu'elle sillonne, intercepte

les véhicules signalés en fuite. Elle est de ce fait, également en mesure de venir en soutien de façon plus rapide aux effectifs locaux qui en font la demande sur les ondes. Une autre facette de son travail est l'escorte de forces de la CSI 75, pour leur permettre de se déplacer plus rapidement sur un objectif.

LA SECTION DES MOYENS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES

Elle est composée de deux à trois fonctionnaires très rigoureux ayant développé beaucoup de compétences dans leur domaine, en tant que responsable armes munitions, magasinier munitionnaire. Ils sont mobiles et sont régulièrement une force de proposition.

LA SECTION LOCALE DES TRANSMISSIONS

Il s'agit de la salle de commandement de la CSI, puisque la CSI a sa propre conférence radio. Elle est équipée du PVPP (Plan de Vidéoprotection pour Paris), ayant donc accès à près de 1500 caméras avec la possibilité quand celles-ci ne sont pas utilisées manuellement par d'autres services, de prendre la main dessus, zoomer... Cette section a donc, grâce à cet outil, la possibilité de faire de la vidéo patrouille, et peut ainsi être à l'initiative d'affaires délictuelles voire criminelles. Elle peut également faire de la levée de doute sur certaines interventions, ou demander des renforts lorsqu'un contrôle commence à dégénérer.

L'UGO

L'unité de gestion opérationnelle qui assure toute la gestion administrative de la Compagnie.

Mis à part pour des appuis judiciaires le matin tôt, sur lesquels les effectifs peuvent être décalés, les horaires standards de la CSI 75 sont des vacations en 4/2 de 14h20 – 22h30, et de temps en temps, des équipages en tenue, civil et motards sont décalés de 10h30-18h40 pour répondre à des besoins d'anti-criminalité ou de violences urbaines, aucune autre unité spécialisée n'étant en fonction le matin.

Des moniteurs FTSI (Formateur en Techniques et Sécurité en Intervention), sont affectés à la CSI 75. Ils dispensent tous les jours entre deux et trois sessions d'entraînements que les collègues peuvent suivre à tour de rôle pour améliorer leurs techniques d'intervention.

La sélection des effectifs de la CSI 75, leurs formations et entraînements permanents, leur équipement ainsi que leurs prérogatives font de la CSI 75 un service spécialisé à la pointe dans le domaine de la lutte anti-criminalité, ainsi que dans la gestion de violences urbaines ou de manifestations. En tant que service spécialisé, elle est un très bon tremplin pour accéder à des services de terrain encore plus pointus comme la BRI ou le RAID.

Par une note préfet de juin 2009, comme pour la BAC 75N, la CSI 75 peut être intégrée dans une force d'appui à la BRI lorsque celle-ci est déclenchée en Brigade Anti Commando en cas d'attentats multiples. La CSI a non seulement reçu une formation initiale de la BRI PP pour intervenir sur des attentats, mais continue à s'entraîner de façon régulière par le biais de ses moniteurs FTSI et grâce à des exercices organisés avec la BRI PP. (un exercice a eu lieu le 06 décembre 2016 au Louvre)



De plus, tous les véhicules CSI 75 sont équipés pour faire face à une attaque terroriste (Gilet lourd, G36, MP5...).

La CSI 75 est d'ailleurs, intervenue sur tous les attentats franciliens en 2015. Ses effectifs étaient présents sur Charlie Hebdo, sur Montrouge, sur l'Hyper Cacher, ainsi que sur chaque site du 13 novembre, que ce soit sur le Stade de France, sur les terrasses de café où ont eu lieu les attaques, comme sur le Bataclan. Ils étaient également en sécurisation le 18 Novembre lors de l'assaut du RAID à Saint Denis.

Le Patron de la CSI 75 qui nous a reçus, regrette que le Plan mis en place pour lutter contre ces actes odieux se soit nommé PLAN BAC, ne s'adressant qu'à ces unités dans un premier temps, et pas PLAN PRIMO INTERVENANT SPÉCIALISÉ, étant donné que les CSI sont à même de par leur formation, d'intervenir en primo-intervenant sur un attentat.

LA BONNE AFFAIRE

L'affaire Cartier : La Mardi 25 Novembre 2014, il est environ 18h30 quand un équipage de la CSI 75 civil, capte sur les ondes un possible vol à main armée dans la bijouterie Cartier de la rue François 1er du 8^{ème} arrondissement de Paris. Sur place en compagnie d'un équipage du commissariat du 8^{ème}, ils constatent rapidement la présence d'un individu dans le magasin porteur d'une Kalachnikov et d'un second individu porteur d'une arme de poing. Les deux hommes armés sortent du magasin. S'en suit un échange de coups de feu. Les auteurs prennent la fuite à bord d'un maxi-scooter. Ils sont pris en charge par un équipage de la CSI 75 Section Moto. Ils font feu à plusieurs reprises sur les

motards. Un des motards aura sa botte éraflée par une balle des malfaiteurs. Une balle viendra également se loger dans son tube de fourche. Au total, les collègues vont essayer une trentaine de coups de feu.

Les malfaiteurs chutent dans le 15^{ème} Arrondissement, et prennent la fuite à pieds, après avoir légèrement distancé les motards de la CSI 75. Un équipage de la CSI 75 tenue ayant suivi les indications de progression sur les ondes, s'étant rapproché de la zone où ont été perdus les braqueurs, constate qu'un salon de coiffure s'éteint brusquement à leur passage. Leurs doutes sont levés par le témoignage de personnes indiquant que des individus se sont engouffrés dans le salon juste avant l'extinction des feux.

Le salon, dont le coiffeur est pris en otage, est alors bouclé avec l'aide du GSO de la CSI 75, jusqu'à l'arrivée de la BRI PP qui parvient à obtenir la reddition des malfaiteurs à 20h40, avec la libération de l'otage sain et sauf, et la récupération du butin volé et des armes utilisées.

La CSI 75 a, dans cette affaire, était présente dans quasiment toutes ses spécificités (tenue, civil, moto, GSO) et a permis d'aboutir à l'interpellation des deux auteurs.

EN MAINTIEN DE L'ORDRE

Le maintien de l'ordre et l'un des cœurs de métier de la CSI 75. Les effectifs de cette dernière ont beaucoup souffert sur la manifestation Loi Travail du 14 juin 2016 sur laquelle, 67 collègues de la CSI 75 étaient engagés. À la fin de la manifestation, après avoir tenu les points à sécuriser et après avoir rempli leur mission avec courage et dévouement, 35 d'entre eux étaient blessés.

LE RECRUTEMENT

Pour intégrer la CSI, il faut attendre le TG de sélection pour les tests CSI qui paraît deux à trois fois par an. Nous vous conseillons d'aviser votre délégué UNITÉ SGP POLICE-FO de votre souhait d'intégrer la CSI 75 afin qu'il vous prévienne lors de la parution de ce TG. Une fois ce TG tombé, le collègue s'inscrit aux tests qui sont ouverts en général aux collègues ayant pour ancienneté, la titularisation +1 an. Le test dure une journée, pendant laquelle, en général, le candidat est soumis à un test Luc Léger, un tir à dix cartouches, une épreuve de combat debout et au sol, et un ou deux GTPI. Pour finir, le candidat passe un entretien devant un jury composé de gradés, officiers et du commissaire de la CSI. Lorsque le fonctionnaire réussit le test de sélection, il attend son intégration soumise au nombre de places disponibles à la CSI 75 et à la capacité de sa direction de le remplacer dans son ancien service.

La première affectation en CSI 75 est en général, une compagnie tenue. Libre au fonctionnaire de se spécialiser civil, motard ou GSO, en fonction de ses capacités.

BON À SAVOIR

Nous vous conseillons, comme pour la BAC 75N de faire une demande de stage à la CSI 75 à votre hiérarchie. Une fois cette demande effectuée, présentez-vous à la CSI avec votre CV et une copie de la demande de stage. Le stage permet, au fonctionnaire de confirmer que le travail à la CSI correspond à ses attentes et permet à la hiérarchie de la CSI d'avoir un retour sur le fonctionnaire pour valider ou non la possibilité de le retenir dans le vivier.



Stéphane MOUREY
Délégué CSI 75



PARITARISME : MUTATION OUTRE MER

Derrière l'image de carte postale, se cachent quelques fois des désillusions de taille.

En effet, une mutation vers les DROM-COM ne doit pas se faire sur un coup de tête, mais doit être murement réfléchie, avec toute la famille.

Adaptation au climat, à la vie locale, aux risques de maladies tropicales

(Zika, Chicungunya...), sont des facteurs à prendre en compte dans le choix final.

L'administration ne facilite pas cette prise de décision, car trouver des informations propres à l'Outre Mer relève du parcours du combattant.

Aussi, vous trouverez à la suite un tableau générique qui regroupe, en fonction des destinations, les durées de

séjour, ainsi que les régimes de rémunération qui s'y rapportent.

En attendant la parution, très prochainement, d'un guide sur le séjour en Outre Mer beaucoup plus complet, je vous souhaite une très bonne lecture.



Jean-Christophe COUVY
Délégué National Secteur Paritarisme

RÈGLES DE MUTATIONS

Les fonctionnaires originaires des DROM ou COM sont mutés (postes polyvalents ou profilés) sans condition de séjour.

Les fonctionnaires non originaires sont mutés (postes polyvalents ou profilés) en condition de séjour sauf pour :

Les fonctionnaires mariés ou pacsés à des originaires et de ce fait mutés sans condition de séjour.

ATTENTION:

Il appartient au représentant de l'État dans le département ou la collectivité Outre Mer concerné, de déterminer le service d'affectation, après avis de la CAPL.

De plus, les viviers Guyane, Mayotte et Saint Martin sont définitivement supprimés.

INDEMNITÉ DE SUJÉTION GÉOGRAPHIQUE

L'indemnité de sujétion géographique est payable en trois fractions égales :

- une première lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouveau poste ;
- une deuxième au début de la troisième année de service ;
- une troisième au bout de quatre ans de service.

Pour ces versements, le traitement indiciaire de base à considérer est celui perçu par le fonctionnaire pour le versement de la première fraction de l'indemnité de sujétion géographique.

Chacune des fractions de l'ISG est majorée de 10% pour le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un PACS et de 5% par enfant à charge.

INDEMNITE DE SUJETION GÉOGRAPHIQUE POUR MAYOTTE UNIQUEMENT

L'indemnité de sujétion géographique est versée en quatre fractions annuelles égales :

- une première lors de l'installation du fonctionnaire sur son nouveau poste ;
- une deuxième à la fin de la deuxième année de service ;
- une troisième à la fin de la troisième année de service ;
- une quatrième au bout de quatre ans de service

Chacune des fractions de l'ISG est majorée de 10% pour le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un PACS et de 5% par enfant à charge.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES MUTATIONS OUTRE-MER							
TITRE	LIEU	DURÉE DE SÉJOUR	TYPE D'AFFECTATION	TRAITEMENT	SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	ALLOCATIONS FAMILIALES	INDEMNITÉ DE SUEJION GÉOGRAPHIQUE
Département	Guadeloupe	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	NÉANT
Département	Martinique	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	NÉANT
Département	La Réunion	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,35 + 13,8% du traitement net.	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	NÉANT
Département	Mayotte	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	-2016 : Traitement Brut x 1,30 -À partir de 2017 : Traitement But x 1,40 Prélèvements sociaux peu élevés = gain financier de 6% environ par mois. Aide au logement tous les mois de 200€ en moyenne (en fonction du loyer, de l'indice du fonctionnaire...), 1 annuité de retraite au bout de 3 ans de séjour	Taux Métropolitain	Taux Métropolitain, uniquement pour les fonctionnaires originaires de métropole. Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	-2016 - 21 Mois de traitement indiciaire de base. -À partir de 2017 - 20 Mois de traitement indiciaire de base.
Département	Guyane	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40 1 annuité de retraite au bout de 3 ans de séjour	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	-16 Mois de traitement indiciaire de base pour DPAF Matoury. -20 Mois de traitement indiciaire de base pour DPAF St Laurent du Maroni et St Georges de l'Oyapock. -14 Mois de traitement indiciaire de base pour tous les autres services en Guyane.
Collectivité	Saint-Martin	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40 1 annuité de retraite au bout de 3 ans de séjour	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13%	13 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	St Pierre et Miquelon	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40 + 30,67% du traitement net	Taux Métropolitain	Régime local CPS	6 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	Nouvelle Calédonie	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,73 pour Nouméa Traitement Brut x 1,94 pour Tontouta	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	5 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	Polynésie	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé Statut Police Nationale	Traitement Brut x 1,84	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	5 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	Wallis et Futuna	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé Statut Police Nationale	Traitement Brut x 2,05	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	9 Mois de traitement indiciaire de base

* Prolongation 1 an possible (Si avis favorable de la hiérarchie et Préfet)



FTSI



Formateur aux Techniques de Sécurité et d'Intervention Une spécialité non reconnue !

interview de François, FTSI à la DDSP 50

Peux-tu expliquer en quoi consiste ton travail au quotidien ?

Je suis affecté en CDSF. Je m'occupe donc de la formation continue des fonctionnaires de la DDSP dans le domaine des T.S.I. Nous sommes deux FTSI pour 330 actifs. Nous devons planifier, réaliser et enregistrer les formations, trouver les lieux de stage, parfois rédiger des conventions lorsque nous utilisons des locaux autres que ceux de nos services. Nous effectuons chacun annuellement environ 500 heures de face à face pédagogique. En plus de cela, nous participons régulièrement à des missions de terrain, chaque fois qu'une certaine technicité est recherchée (M.O., interpellations d'individus dangereux, perquisitions administratives...) Nous effectuons régulièrement des demandes de matériel pour la formation, et assurons l'acheminement des munitions sur notre DDSP. Nous répondons à des demandes de statistiques. Enfin, nous participons régulièrement à des actions de recrutement ou de promotion de la Police Nationale.

D'autres FTSI sont employés par la SDFDC, notamment en école de police. Ils interviennent alors principalement en formation initiale.

Les policiers voient souvent le FTSI comme le « moniteur de tir ». Quels sont les autres domaines dans lesquels vous intervenez ?

Nous faisons tirer les collègues, c'est vrai. Mais notre domaine est bien plus vaste que ça. Nous formons et entraînés nos collègues dans tous les aspects qui concernent « l'emploi de la force ». C'est-à-dire dans ce qui est le cœur même du métier de policier. Car à mon avis c'est « l'emploi de la force » qui différencie un agent des forces de l'ordre d'un autre fonctionnaire. Aussi, quelle que soit la formation que nous dispensons, nous poursuivons toujours deux objectifs : que le policier apprenne à intervenir avec un maximum de sécurité, et que son action s'inscrive dans le respect des différentes lois et règlements, de manière à ce qu'elle soit irréprochable dans l'emploi de la force.

Pour y parvenir, nous dispensons donc des formations au tir, à l'emploi des différentes armes collectives, aux bâtons de police, aux GTPI, aux TDI, au maintien de l'ordre, aux violences urbaines, aux progressions en milieu hostile... Nous tentons de leur transmettre des principes pour guider leurs interventions.

Nous essayons donc d'améliorer leur sécurité tant sur le plan physique que sur le plan juridique.

Depuis quelques années, nous intégrons également le secourisme aux techniques et tactiques d'intervention, encore une fois dans le but d'améliorer leur sécurité sur le terrain.

De quelle manière l'actualité récente et l'aggravation du « risque attentat », ont-elles influencé ton travail ?

Je me souviens qu'en fin d'année 2014, lors d'un regroupement régional entre FTSI, nous faisons tous le même constat : les policiers étaient de moins en moins nombreux à postuler pour des stages d'habilitation aux armes collectives. Nous trouvions la situation préoccupante et j'avais fait remonter cette inquiétude à ma hiérarchie. L'actualité nous a malheureusement donné raison : quelques semaines plus tard, la France était « Charlie ». En 2015, nous avons dû habilitier dans l'urgence 70 % des effectifs de voie publique au PM Beretta.

Et puis fin 2015 il y a eu le Bataclan. C'est donc avec une motivation encore renforcée que nous avons attaqué l'année 2016. Tant mieux, car cette année a été particulièrement chargée : formations aux « tueries de masse », habilitations au HK G36 et recyclage de tous les tireurs PM formés en 2015... Et l'année 2017 s'annonce à nouveau très chargée avec en prévision, l'arrivée d'un nouveau PM en remplacement du Beretta 12 SD et les formations des « unités d'intervention de niveau 2 ».

À ton avis, que faudrait-il pour améliorer la formation des policiers de terrain ?

Je n'ai pas beaucoup de recul là-dessus, il y a des gens bien plus compétents que moi pour en parler. Je travaille en CDSF et je ne connais bien que la situation de mon service. Cependant, je sais qu'en situation de stress important, lorsque sa vie est en jeu, il ne reste au policier que les réflexes qu'il a acquis. Et acquérir les bons réflexes, ça demande du temps et énormément de répétition. Augmenter le temps de formation semble donc une piste a priori évidente. De meilleures conditions matérielles également bien sûr. Par exemple, beaucoup de policiers en France doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour aller au stand de tir. Et très peu de stands de tir acceptent la totalité des munitions que nous employons. Mais pour pouvoir proposer encore plus de formations à nos collègues, il faudrait avant tout que nous soyons plus nombreux...

Et que penses-tu de ta situation professionnelle en tant que FTSI ?

Mon travail est enrichissant et gratifiant. Malheureusement, nous manquons cruellement de reconnaissance. Pour beaucoup, les « APP » sont les moniteurs de sport, ou de tir. Les gars qui font du sport et qui rigolent. Les gens ne se rendent pas compte de l'implication que ça demande pour se maintenir à niveau. Nous nous remettons en question en permanence. Dans le corps du CEEA, personne ne subit autant d'évaluation qu'un FTSI.

Notre mission est par définition une mission d'encadrement, comme c'est le cas pour un entraîneur sportif ou un enseignant. Et pourtant, la formation FTSI n'est même pas reconnue comme équivalence pour l'accès au grade de brigadier. Et nous ne bénéficions d'aucune prime. Nous prenons pourtant des responsabilités importantes : outre le risque d'accident lié à l'emploi des armes que nous gérons tous les jours, nous engageons en permanence notre responsabilité en certifiant qu'un fonctionnaire est apte à employer telle ou telle arme. Et nous sommes parfois amenés à justifier nos actions de formation devant l'IGPN, et de plus en plus souvent devant les tribunaux...

Quant à l'avancement, la promotion d'un FTSI est souvent moins rapide que celle d'un autre fonctionnaire, pourtant moins qualifié que nous ! Parce que comme nous sommes seuls dans notre domaine, la hiérarchie considère souvent que nous ne faisons pas d'encadrement. Alors que nous ne faisons que ça ! La qualification de FTSI est l'une des plus difficiles à obtenir pour un agent du CEEA. La formation est de loin la plus longue à laquelle puisse participer un policier de notre corps. Mais personne ne semble prendre ça en compte, alors que tout policier, quel que soit son grade, a besoin de nous. Surtout en ce moment...



COMPARATIF F.T.S.I./O.P.J.

Statut OPJ	Statut F.T.S.I
Pré-sélection en une phase : -examen sur les connaissances juridiques	Pré-sélection en trois phases : -épreuves de tir éliminatoires -épreuves physiques éliminatoires -entretien devant un jury
Formation initiale d'une durée de 420 h	Formation initiale de 540h 60h supplémentaires pour être « moniteur de premiers secours »
Conditions de maintien de la qualification : Aucune remise à jour obligatoire. Un fonctionnaire qui n'exerce pas peut avoir son habilitation maintenue.	Pour pouvoir maintenir sa qualification, un FTSI doit justifier d'un minimum de 30 h de face à face pédagogique par an ET être à jour de ses validations périodiques (stage de 60h tous les 5 ans avec évaluation du fonctionnaire)
Formation continue : des formations sont proposées par les DIRE, mais ne sont pas obligatoires	Formation continue : chaque année, plusieurs jours de formation obligatoires pour maintenir l'ensemble des qualifications
Titre certifié de niveau 3 (équivalent bac+2) : enquêteur judiciaire	Titre certifié de niveau 3 (équivalent bac+2) : formateur en sécurité intérieure
Pour les GPX OPJ : accès au grade de Bier	Pour les GPX FTSI : aucune promotion. Seule une équivalence de l'UV1 de Bier Chef peut être demandée par le FTSI
Prime mensuelle de 50 euros pour les titulaires de la qualification, et bientôt 100 euros pour ceux qui exercent	Aucune prime

COMMENT DEVENIR FTSI :

- Conditions statutaires : être titulaire depuis au moins 4 ans, être âgé de 45 ans au plus et en bonne condition physique
- Réussir les pré-sélections organisées chaque année par les DIRF (épreuve de tir éliminatoire, épreuves physiques éliminatoires, puis entretien devant un jury)
- Participer au stage « premier module-pratiques professionnelles en intervention ».
Stage d'une durée de 11 semaines dispensé au Centre National d'Éducation Physique et Sportive à Cannes Écluses
- Participer au stage « deuxième module- emploi des armes »
Stage d'une durée de 7 semaines au Centre National de Tir (au fort de Montlignon ou à Antibes)

Pour être « complet » et pouvoir intégrer le secourisme en intervention dans les séances de GTPI :

- Stage « formateur PAE3 » (moniteur de secourisme).
- Deux semaines de stage dispensées par les DIREF.

ATTENTATS, 1 AN APRÈS...



1 AN APRÈS...

Il y a un peu plus d'un an, je quittais la VP où j'exerçais en BAC pour rejoindre l'équipe Communication d'UNITÉ SGP POLICE. J'avais en charge la conception de l'ActuPolice sous la responsabilité de Paul Le Guennic, secrétaire national en charge de la communication. Pour mon premier numéro, le 16 dans la chronologie du mag, avec Paul, nous étions dans l'expectative de traiter deux sujets principaux, qui devaient couvrir une grosse partie du magazine. Le Congrès National Ordinaire d'UNITÉ SGP POLICE de Septembre où Yves Lefebvre était élu secrétaire général de l'organisation syndicale avec sa nouvelle équipe, et la manifestation du 14 Octobre place Vendôme, manifestation initiée par notre syndicat, sous les fenêtres du Garde des Sceaux, pour faire entendre notre colère au ministre de la justice et réclamer au

gouvernement plus de protection et de reconnaissance pour les policiers. Nous avions organisé cette manifestation suite à la blessure à la tête de notre collègue Yann, qui avait pris en charge avec ses collègues de la BAC de Saint Denis, une équipe de braqueurs qui n'avait pas hésité à ouvrir le feu sur eux. Lors de cet échange de coups de feu, Yann était blessé, dans un état critique alors qu'un des deux braqueurs était abattu par les collègues de la BAC dans le cadre de la légitime défense.

Jusqu'au 13 novembre...

Ce jour-là, j'étais en train de regarder un film à la télé (je ne suis pas un fan de foot), lorsque j'ai reçu un SMS de Paul, m'indiquant « Explosion au Stade de France ». J'ai alors

« zappé » sur la chaîne qui diffusait le match mais rien, le match était toujours en cours. Un tour sur BFM mais rien non plus. Il m'envoyait, par la suite, plusieurs messages m'informant de fusillades sur Paris et prise d'otages au Bataclan. J'étais à cent mille lieux d'imaginer l'horreur que des centaines de personnes et de collègues allaient connaître ce soir-là. 130 morts et plus de 400 blessés au total, sur cette seule soirée qui se voulait festive, que ce soit au Stade de France lors de la rencontre entre la France et l'Allemagne, sur les terrasses des cafés des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements de Paris, comme à « La Belle Équipe », au « Petit Cambodge », au « Carillon », à « la Bonne Bière », et enfin, dans la salle de concert « le Bataclan » où se produisait le groupe Américain de Rock « Eagles of Death Metal ».

Dès lors, cela sonnait pour nous comme une évidence que nous devions reléguer au second plan l'actualité syndicale dans ce numéro 16 d'ActuPolice afin de privilégier le sujet sur les attentats, en permettant aux collègues intervenus sur cette tragédie et qui le souhaitaient, de s'exprimer.

Nous sommes allés à la rencontre d'un collègue CRS à la 42, en poste au Stade de France ce soir-là, de Jean-Pierre en BAC 93, également au Stade de France. Nous avons pris contact avec des collègues de la CRS 8 présents sur le dispositif du 18 novembre à Saint Denis, lors de la prise d'assaut de l'appartement d'Abaaoud et de ses complices par le RAID. Nous avons écouté Pamela affectée à la BPSP 03, intervenue sur le Bataclan, comme les trois collègues de la BAC 94 N ou encore Sofiane du GSQ 18. Ce sont eux les primo-intervenants, ceux qui ont permis de sécuriser les lieux, qui ont porté les premiers secours aux victimes, mais également qui ont permis de contenir cette folie meurtrière, par leur présence sur le terrain, au péril de leur vie. Bien sûr, nous n'oublions pas l'héroïsme du patron de la BAC 75N et de son chauffeur, qui ont neutralisé un des terroristes dans le Bataclan et de ce fait, ont changé la donne.

Nous sommes également allés au contact d'Émile, cuisinier au restaurant « la Bonne Bière », et à celui de Nathalie, épouse d'un collègue intervenu ce soir-là sur Paris. Nous sommes même allés interviewer Jean-Jacques Bourdin, journaliste sur RMC et BFM TV, pour connaître son ressenti sur tous ces événements. Et enfin, nous ne pouvions pas faire de dossier sur ces attentats sans aller au contact des hommes qui ont mis fin à cette nuit d'horreur et ont évité quelques jours plus tard un terrible attentat envisagé sur la Défense, contre le Commissariat de Police et une crèche, les hommes du RAID, de la BRI/BAC PP et de la BI.

Ce travail nous a permis bien sûr, de rendre hommage aux victimes et à leurs familles, mais également, à nos collègues, qui ont connu l'horreur ce soir-là, quels que soient leur service ou leur grade. Ils ont tout donné, chacun à sa manière, faisant preuve de bravoure, d'abnégation et de professionnalisme, sur une situation qu'aucun d'entre eux n'était préparé à affronter.

Lors de ces rencontres, nous avons parfois vu des personnes blessées dans leur for intérieur, mais toujours dignes. Nous avons eu le sentiment que le fait de se confier à nous, leur faisait du bien. Nous nous

sommes attachés à retranscrire leur récit fidèlement, et avons fait paraître ce dernier après validation de leur auteur.

Comme nous l'a dit Jean-Michel FAUVERGUE, patron du RAID, l'an zéro du terrorisme islamiste en France se situe en mars 2012 avec l'affaire Merah.

Mais, 2015 a été particulièrement meurtrière.

- Le 7 janvier, l'attentat sur Charlie Hebdo, ayant fait 12 morts, dont 2 collègues, Franck Brinsolaro et Ahmed Merabet. Les deux terroristes ont été abattus par le GIGN deux jours plus tard.
- Le 9 janvier, l'attentat sur l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, ayant fait 4 morts. La veille, le terroriste avait abattu Clarissa Jean-Philippe, policière municipale à Montrouge. Le terroriste a été abattu par le RAID.
- Le 19 avril, le meurtre d'Aurélien Châtelain avec l'interpellation du terroriste qui visiblement, envisageait une attaque sur deux églises à Villejuif.
- Le 26 juin, un terroriste décapite son patron à Saint Quentin-Fallier, puis provoque une explosion avant d'être interpellé.
- Le 21 août, un terroriste armé d'une kalachnikov est maîtrisé par plusieurs voyageurs dans le Thalys, après avoir ouvert le feu. Pas de mort, mais des blessés sont à déplorer. Le terroriste est interpellé.
- Le 13 novembre clôture cette liste, par la mort de 130 personnes et plus de 400 blessés, dont Thierry Hardouin, policier à Bobigny.

Malgré un état d'urgence porté à son paroxysme, 2016 confirmera que, désormais, nous devons vivre avec cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes sur le territoire national.

- Le 7 janvier, un an jour pour jour après l'attentat de Charlie Hebdo, un islamiste marocain, porteur d'une fausse ceinture explosive, attaque deux policiers en faction devant le Commissariat de Barbès à l'arme blanche. Il est neutralisé par les collègues.
- Le 11 janvier, un terroriste agresse à la machette un enseignant blessant ce dernier. Individu interpellé.
- Le 13 juin, un terroriste assassine à leur domicile, à Magnanville, le Commandant de Police Jean-Baptiste Salvaing et sa compagne Jessica Schneider, secrétaire administrative au Commissariat de Mantes-la-Jolie. Il est abattu par le RAID qui réussit à sauver l'enfant du couple.

- Le 14 juillet, à Nice, durant la commémoration de la fête nationale, un terroriste au volant d'un camion fonce dans la foule sur la promenade des anglais faisant 86 morts et près de 300 blessés avant d'être abattu par les collègues présents sur le dispositif. Le Directeur Départemental Adjoint de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes Emmanuel Grout fait partie des victimes de ce terrible attentat.
- Le 26 juillet, dans une église de Saint-Étienne-du-Rouvray, un prêtre est égorgé par deux terroristes, ayant pris en otage plusieurs fidèles. Les collègues de la BRI et de la BAC abattent les deux terroristes libérant ainsi les otages, parmi lesquels, un blessé par les terroristes est à déplorer.

Un an après ce magazine spécial attentat, nous souhaitons revenir sur certains sujets. Nous souhaitons savoir si, dans les services, les promesses et les engagements pris par les plus hautes personnalités de l'État avaient été suivies d'effets. Connaître les évolutions que cette période de trouble avait engendrées au sein des services spécialisés, mais également au sein d'un groupe de lutte anti-terroriste comme la SDAT. Faire un point sur la lutte au niveau judiciaire et les modifications nécessaires du point de vue de Béatrice Brugère, ancienne juge anti-terroriste.

Nous avons également souhaité interviewer le chanteur Renaud, qui à nos yeux, représente bien, au travers de plusieurs chansons de son album, cette France qui s'est réconciliée avec sa police, en opposition à cette minorité bruyante ayant manifesté sur la Loi Travail en scandant « Tout le monde déteste la police ».

Enfin, par le biais de Claire Andrieux, nous ne voulions pas oublier le témoin, celle qui a permis la neutralisation d'Abaaoud et de ses complices, celle qui a permis de déjouer un attentat qui aurait certainement ajouté un cran au traumatisme des français.

Nos pensées et tout notre respect vont aux victimes des attentats, à leurs familles et amis, aux divers services de secours et à tous les policiers de France qui, par leur courage, leur sens du devoir, leur abnégation et leur professionnalisme, ont prouvé à la population française, si besoin était, qu'elle pouvait compter sur eux pour la défendre au péril de leur propre vie.

RESPECT !



LE RAID 1 AN APRÈS...

1 AN APRÈS

INTERVIEW JEAN-MICHEL FAUVERGUE
PATRON DU RAID

Nous nous sommes rendus à Bièvres, au siège du RAID, un an, jour pour jour, après l'assaut qu'ils ont lancé à St Denis, dans l'appartement hébergeant le cerveau présumé des attentats de Paris du 13 Novembre, se soldant par la neutralisation de cet individu et de ses complices. Nous nous sommes entretenus avec Jean-Michel FAUVERGUE, contrôleur général, Chef du RAID et de la FIPN.

Bonjour M. FAUVERGUE, comment vont les collègues du RAID aujourd'hui ?

Le RAID depuis 2015 est de tous les combats.

- **Il était à Vincennes** et a permis la libération de 26 otages après avoir neutralisé le terroriste.
- **Au Bataclan** où il était en charge de sécuriser le rez-de-chaussée pendant que la BRI couvrait l'étage. Le premier de colonne a d'ailleurs été blessé par le souffle de l'explosion d'un des deux terroristes restant. L'équipe médicale du RAID étant également sur place a fait un travail remarquable.
- **À Saint Denis**, où on a réussi à neutraliser trois terroristes et empêcher un attentat à la défense.
- **À Magnanville**, où on a neutralisé le terroriste en sauvant l'enfant des collègues assassinés.

• **À Nice**, où notre antenne s'est déployée rapidement pour sécuriser les lieux après l'intervention des collègues de la sécurité publique permettant la neutralisation du terroriste. Elle a procédé par la suite aux perquisitions et arrestations d'individus en appui de la SDAT et la DGSI.

• **À Saint-Étienne du Rouvray**, pour sécuriser les lieux après l'intervention des collègues de la BAC et de la BRI ayant permis la neutralisation des deux terroristes. Le RAID a de nouveau assisté la SDAT et la DGSI dans les perquisitions et arrestations qui ont suivi.

Le RAID, c'est 400 opérations matinales par an, en appui des OPJ sur des individus dangereux en lieu clos. Les truands comme les terroristes sont de plus en plus désinhibés par rapport à l'usage des armes, contrairement

à nos collègues qui eux sont beaucoup plus inhibés... Facteur supplémentaire pour les terroristes, celui de rechercher la mort, qu'ils ne craignent pas... Leur but ultime étant de se faire exploser sur le RAID.

L'an dernier, sur les 400 opérations sur lesquelles participait le RAID, une trentaine ciblait des individus impliqués sur des affaires liées au terrorisme. Cette année, ce chiffre a explosé... À titre d'exemple, cette semaine, plus précisément le 15 Novembre, nous avons procédé à l'interpellation de quatorze terroristes sur tout le territoire en appui de nos collègues. Sur ces 400 opérations, nous avons 60 à 80 prises d'otages ou individus retranchés. Dans 99% des cas, ces opérations sont résolues sans échange de coups de feu, à la négociation ou à l'arme non létale.

Le RAID, unité qui dépend du Directeur Général de la Police Nationale, est capable de déployer beaucoup d'effectifs, d'être la main armée des services d'investigation. Il se met au service des Directions Centrales.

Le RAID joue également un rôle de conseil, concernant les nouveaux types d'armes, de protections, d'équipements, mais également sur certains textes de loi, comme par exemple sur celui de la Légitime Défense.

Le RAID donne également son avis sur les grands plans nationaux, et sur les fiches 'reflex' envoyées aux collègues pour intervenir sur certains types d'individus comme les tueurs de masse.

Les collègues du RAID malgré les fortes sollicitations auxquelles ils répondent, vont bien. En effet, après le Bataclan et après Nice, le RAID a vécu des périodes difficiles avec des permanences de présence H24 dans les locaux, ce qui nécessitait de dormir sur place dans des lits picots placés dans les bureaux. On avait également des implantations physiques demandées sur la petite couronne, le GIGN couvrant la grande couronne et la BRI sur Paris intra-muros. Depuis la fin de l'Euro 2016, ce dispositif a été allégé, les effectifs reprenant un rythme de travail plus traditionnel. Malgré cela, les effectifs du RAID sont conscients du danger omniprésent et sont donc sur le qui-vive en permanence.

Les antennes du RAID disséminées sur toute la France ayant un nombre d'effectifs plus limité, sont soumises à un rythme de travail un peu plus important, surtout en période de crise, par rapport au RAID central.



Les moyens humains et techniques ont-ils évolué depuis 2015 ?

En Avril 2015, les 7 antennes GIPN sont devenues antennes RAID. Depuis, 3 antennes supplémentaires ont été créées. Une à Montpellier, effective depuis Septembre dernier, une à Toulouse en place depuis début Novembre et une à Nancy qui doit ouvrir en Décembre.

Suite aux attentats, il y a eu une petite dizaine de départs du RAID, dûe pour certains, à la pression de la famille suite aux images diffusées sur tous les médias de la prise

d'assaut de l'Hyper Cacher où on voit des collègues blessés se faire extraire. Cela a été traumatisant pour des épouses et des enfants de collègues du RAID.

Du fait de l'ouverture de 3 antennes supplémentaires, et pour compenser les départs, deux recrutements ont été organisés fin 2015 et deux autres sont prévus en 2017 qui devraient permettre d'atteindre un effectif global de 400 opérateurs sur le territoire national. Donc oui, un renfort humain est en cours. Nous sommes d'ailleurs en recherche de tireurs haute précision et de maîtres-chiens.

Niveau moyens techniques, notre parc automobile sur le RAID central a été renouvelé aux deux tiers, le tiers restant étant prévu sur 2017-2018.



Le RAID a également acquis des véhicules blindés, les PVP, permettant de protéger les effectifs et capables de progresser dans des centres commerciaux en cas d'attaque.

Le RAID a également été renforcé en matériels techniques. Les RAMSÈS ont été remplacés.

Avez-vous fait évoluer vos techniques d'intervention ?

Le RAID est en recherche perpétuelle pour améliorer ses techniques d'intervention. L'an zéro de la lutte contre les individus radicalisés pour nous, c'est l'affaire Merah. Ces individus radicalisés depuis Merah agissent en trois temps. Premier temps, ils marquent leur empreinte, en tuant des cibles ayant un haut potentiel affectif dans la population. Dans un second temps, ils se retranchent. Dans un troisième temps, ils attendent les services spécialisés pour se donner la mort en 'Shahid', en combattant. Aller chercher un homme armé, c'est difficile, aller chercher un homme qui n'a pas peur de la mort, c'est encore plus difficile, mais aller chercher un individu qui recherche la mort, cela ajoute à la complexité de la tâche... Pour finir, aller chercher un individu qui recherche la mort, équipé d'une ceinture d'explosifs et en revenir indemne, c'est ce qu'il y a de plus difficile en termes d'intervention police. À l'époque sur l'affaire Merah, nous n'étions pas préparés à la

confrontation avec ce genre d'individu, les décideurs politiques non plus. Nous avons utilisé les moyens traditionnels de négociation, et d'intervention. Au final, à l'issue de 20 heures de négociation, malgré les consignes des autorités politiques de le prendre vivant, nous n'avons pas pu aboutir à leur requête, car, prendre vivant un individu qui veut mourir et qui vous charge avec des armes est chose extrêmement difficile, sauf pour des gens qui, confortablement installés dans leur canapé, se permettent de juger...

Dès lors, le RAID a adapté ses techniques d'intervention à ce type d'individu. D'ailleurs nos techniques sont similaires à celles du GIGN, qui avait eu la même réflexion que nous.

D'abord, l'intervention sur site doit être la plus rapide possible, car, on constate que les terroristes arrêtent de faire des victimes lorsque la police ouvre le feu sur eux. Sur un attentat de type terroriste islamiste, la police doit engager le feu le plus vite possible, ce qui va à l'encontre des principes de base de la police et de la gendarmerie.

Sur des individus radicalisés, n'importe où dans le monde, force est de constater qu'ils ne se rendent jamais. Le temps joue pour eux. Ils se reposent, ont le temps d'initier leurs explosifs, le temps de communiquer sur internet pour diffuser des images prises. Donc, la négociation doit être limitée dans le temps pour leur donner un minimum de répit.



Je tiens à ajouter à la vue de ce que je viens de vous expliquer que pour nous, Le RAID, nous sommes conscients que les primo-intervenants, sur ce genre d'acte terroriste, qu'ils soient du service général ou de brigades anti-criminalités, sont les plus importants et sont ceux qui prennent le plus de risque. Ils peuvent figer une tuerie de masse, obliger le ou les individus à se retrancher laissant le temps aux unités spécialisées d'intervenir. Nous sommes heureux que ces primo-intervenants soient mieux équipés et mieux formés.



Quels sont les protocoles d'intervention entre le RAID et les autres forces d'intervention ?

Le RAID et la BRI PP faisant partie de la FIPN, ont des entraînements en commun. La BRI PP est appelée à intervenir exclusivement sur Paris, et donne des formations en général aux collègues Parisiens comme la BAC 75N ou la CSI 75.

Le RAID a compétence nationale. Il intervient donc sur tout le territoire y compris Paris sur demande du Préfet de Police. Il est également amené à former les collègues de BRI de la DCPJ, de CRS et de BAC de province.

Entre autre, un protocole d'intervention, dit de bulle tactique a été mis en place entre le RAID et la BRI DCPJ. Il se nomme le protocole « Félin », le logo du RAID étant une Panthère et celui de la BRI, un Tigre. Le but est de créer une bulle tactique qui va permettre aux collègues du RAID de progresser sur un site soumis à une tuerie de masse, plus rapidement, en ayant leurs arrières sécurisés par une autre force d'intervention, ici, la BRI DCPJ.

L'autre rôle de la BRI est de transporter des blessés, les extraire de la zone de feu, pour les conduire dans une zone où ils pourront être soignés.

Le plan « Félin » peut également être mis en place sur des opérations judiciaires. Il a été utilisé sur un groupe de malfaiteurs qui souhaitait braquer un centre fort du côté de Strasbourg. Nous sommes intervenus sur demande de la PJ et sous l'autorité du directeur d'enquête ; quel que soit son grade, c'est lui qui dirige les opérations.

Deux cas de figures étaient envisagés. Si les individus se trouvaient à l'intérieur du hangar, le RAID intervenait et la BRI surveillait l'extérieur dans le cas où des complices auraient rejoint les lieux.

S'ils se trouvaient à l'extérieur, la BRI intervenait, et nous prenions le relais s'ils se retranchaient dans le hangar. La BRI a effectué une bulle tactique nous permettant de nous focaliser sur nos objectifs sans se soucier de nos arrières.

Cette bulle tactique, dans certains cas, peut être renforcée par les CRS qui vont pouvoir sanctuariser la zone la plus large possible à la fois pour prévenir un surattentat, mais également pour empêcher la pénétration dans la bulle, d'individus qui n'ont rien à y faire.

Des formations sont dispensées régulièrement aux collègues CRS SPI 4G, mais également aux BAC, pour pouvoir assimiler les réflexes que maîtrisent aujourd'hui les membres de la FIPN, afin que tous ces services puissent progresser ensemble lors d'une attaque terroriste en parlant le même langage technique.



Sur quels genres de missions ont-ils été employés depuis un an ?

Le RAID interrompt de nombreux individus en soutien de la PJ, sécurise certaines perquisitions, intervient sur des forcenés, et intervient sur le renfort de la sécurité présidentielle, celle du premier ministre et du ministre de l'intérieur, la sécurisation des manifestations à risques comme l'Euro 2016, la COP, certains matchs à risques au stade de France, la sécurisation de transferts de détenus particulièrement dangereux...

Sur l'ActuPolice 16, nous parlons du coup de gueule du RAID concernant les médias et leur manière de dénigrer et juger la façon dont il est intervenu. L'intervention du 18 Novembre à Saint Denis a généré et génère encore pas mal de polémiques par ces médias. Qu'en pensez-vous ?

Sur Saint Denis, les questions à se poser sont les suivantes :

-Le RAID s'est-il trompé sur la cible ? La réponse est NON

Les individus dans l'appartement étaient bien ceux qui étaient liés aux attentats du Bataclan, et ces derniers s'apprêtaient bien à commettre de nouveaux attentats.

-Le RAID a-t-il agi dans le cadre de la Légitime Défense ? La réponse est OUI

Nous étions cinq jours après les horreurs du bataclan qui avait clairement montré de quoi ces individus étaient capables. Nous savions qu'il y avait au moins un gilet explosif dans l'appartement. Nous avions essuyé le souffle de l'explosion d'un gilet au Bataclan. Il n'était pas question de prendre le risque d'avoir un ou plusieurs collègues au tapis. Lorsque les charges sur la porte ont explosé, mais que la porte n'a pas cédé, nous avons immédiatement reçu des grenades qui venaient de l'intérieur de l'appartement, blessant en tout, cinq collègues du RAID. Les occupants de l'appartement nous tiraient dessus avec une arme qui s'est avérée être du 9mm, qui suffit largement pour tuer.... Il n'était pas question de laisser le porteur de la ceinture, s'approcher de nous pour nous faire exploser avec lui. La décision d'effectuer des tirs de saturation était la plus efficace.

Il n'y a pas de vérité universelle. Chacun a sa propre vérité, car sa propre perception des faits.



INTERVIEW OPÉRATEURS DU RAID

Durant notre visite au siège du RAID, nous avons eu la possibilité de nous entretenir avec des opérateurs RAID de terrain. L'occasion de faire un point avec eux, sur leur état général, un an après notre dernier numéro relatant les terribles attentats de 2015.

Comment vont les collègues du RAID aujourd'hui ?

Ils vont bien. Le fait de ne plus dormir au service, que le dernier attentat date de quelques mois, il est vrai que nous avons retrouvé un rythme de vie quasi normal, que ce soit dans le domaine privé comme professionnel. On est conscient que cela peut changer du jour au lendemain, on se tient prêt.

Avec du recul, diriez-vous que vous étiez bien préparés à ce qu'il s'est produit durant l'année 2015 ?

Depuis Merah, le RAID a une réelle montée en puissance tactique, stratégique, et en termes de matériels. La menace terroriste est de plus en plus importante, les retours UCLAT l'ont confirmée. Le service s'est adapté en prenant en compte cette menace, avec la présence nouvelle de gilets explosifs, d'armes plus lourdes, face à nous. On a dû s'adapter et faire évoluer nos schémas tactiques d'intervention, au fur et à mesure.

Durant les attentats de l'an dernier, nous nous y étions préparés, mais on a beau être entraîné à faire face à ce genre d'armement lourd, lorsqu'on y va pour de vrai, le stress est là, et le risque est assimilé. Dans les conditions de recrutement des collègues du RAID, nous prenons en compte bien évidemment la gestion de ce stress, et ne retenons que ceux qui non seulement le gère, mais le transforme en stress positif, celui qui va les booster et pas les tétaniser, pour aller au bout de l'opération.

Et c'est ce qu'il s'est passé, on y est allé hyper concentré, connaissant les risques, avec ce fameux stress positif, et on a éprouvé ce que l'on répétait inlassablement en entraînement.

La surmédiasation de vos interventions a-t-elle des conséquences sur le groupe ?

Certains collègues, peu nombreux, ont quitté le RAID du fait de la pression de leurs familles ayant suivi les images diffusées en direct à la TV lors des diverses interventions du RAID. Le fait de nous voir normalement depuis quelques mois maintenant a contribué à rassurer nos familles, et leur laisser digérer la pression qu'elles avaient vécue. L'ouverture de trois antennes en province a fait que nous avons aussi perdu quelques effectifs sur l'antenne centrale. Ces départs sont

difficiles à pallier, car nos critères de sélection restent drastiques malgré la nécessité de recruter, et il nous manque encore quelques effectifs.

Et les polémiques faites par certains médias surtout sur l'affaire de St Denis, vous ont-elles marquées ?

Bien sûr que ça nous touche. On rentre d'une nuit où le danger était réel, avec le sentiment d'avoir accompli la tâche qui nous incombait, à savoir neutraliser 3 individus extrêmement dangereux, cherchant la mort, et si possible en y entraînant des policiers. On rentre avec quelques blessés, mais aucun mort dans nos rangs. Les seuls morts sont les 3 terroristes, qui avaient programmé un attentat le lendemain. Deux jours plus tard, on se retrouve accablés par les critiques. C'est très pesant, d'entendre en boucle un tissu de mensonges, concernant cette intervention par des gens incompetents sur le sujet, bien tranquillement assis dans leur fauteuil. Mais nos familles elles, elles morflent... d'ailleurs, dès que j'ai eu un petit moment sur l'assaut de Saint Denis, j'ai envoyé un SMS à ma famille pour dire « Je vais bien ». Mon épouse a dû gérer le stress des gosses, et des gens qui l'appelaient pour prendre des nouvelles qu'elle n'avait pas elle-même mis à part les bêtises annoncées à la TV en direct. Ils ne se rendent pas compte des dégâts qu'ils causent.

Quels éléments ont marqué les collègues du RAID sur les interventions de 2015 ?

Au Bataclan, en plus de faire face à la menace terroriste, les opérateurs étaient confrontés à la détresse des victimes et à leurs appels à l'aide. C'est le genre de situation que l'on ne peut pas reproduire en exercice et qui avec du recul fait mal. Passer outre les sollicitations des victimes au sol, rester concentrer et garder en tête la priorité qui est de neutraliser la menace avant de porter assistance aux gens blessés, pour éviter plus de victimes, c'est compliqué à gérer.

Vous a-t-on proposé un suivi psychologique ?

Oui, mais les collègues ne ressentent pas forcément le besoin de se livrer à un docteur qui ne fait pas partie du groupe... On discute entre nous, on vit les mêmes choses, on se comprend, et de ce fait, on évacue le stress au travers de ces discussions.



INTERVIEW

MATTHIEU LANGLOIS MÉDECIN DU RAID

1 AN APRÈS...

Bonjour Matthieu, Tu fais partie de l'équipe médicale du RAID qui les suit sur leurs interventions. Tu n'es pas policier, mais bien issu du corps médical, et tu intervies également en milieu hospitalier.

Tu travailles avec le RAID depuis 10 ans, et on sent bien que tu fais partie intégrante de ce groupe d'intervention.

Tu es l'auteur du livre « Médecin du RAID, vivre en état d'urgence » écrit en collaboration avec Frédéric Ploquin, publié aux éditions Albin Michel.

Nous avons tous en tête l'affaire Merah en Mars 2012 et sa trentaine d'heures de négociation aboutissant sur un assaut final assez spectaculaire et plus récemment, les images de l'assaut sur l'Hyper Cacher de Vincennes, le 9 janvier 2015, où s'était retranché Coulibaly, assaut qui permettait la neutralisation de ce terroriste, mais également de sauver une majeure partie des otages encore présents dans le commerce.

Les images filmées par un riverain montraient l'efficacité des unités d'élite face à un individu clairement déterminé. Cette intervention se soldait par cinq blessés dans les rangs du RAID intervenant sur la porte principale du

magasin, et un chez la BI (Brigade d'Intervention de la PP). On voyait en direct dans les médias l'évacuation des policiers blessés par leurs collègues pendant l'assaut.

Quel impact peut avoir ce genre d'images sur les familles des collègues intervenant, lorsque ces dernières constatent, en direct, la violence du combat et la présence de blessés au sein des groupes d'intervention ?

L'information en direct et en continu est désormais intégrée par le RAID à tous les niveaux.

L'impact psychologique sur les familles, collègues etc... est donc à prendre en compte.

Depuis 2012 nous avons mis en place dans la phase aiguë de la crise, un standard téléphonique uniquement pour les familles du RAID. Il est opérationnel dès qu'une crise importante se déclenche.

C'est uniquement des opérateurs ou anciens opérateurs qui répondent aux familles et qui informent.

C'est le minimum, après on bosse aussi sur une réflexion plus globale en amont.

Concernant les collègues eux-mêmes, cette surmédiasation a-t-elle un

impact sur leur vie familiale et professionnelle ?

Sur le terrain, nous sommes très loin des problèmes de médiatisation.

Nous sommes uniquement concentrés sur notre métier.

Le patron est justement là pour nous éloigner de la « pression médiatique » afin que nous soyons à 150 % à notre mission.

Quelles ont été les réponses apportées par l'administration ou par le RAID pour rassurer, informer ou tout simplement soulager les collègues et leur famille ?

Le RAID, avec le médecin chef de la PN, Claude Gonzales, a mis en place différents processus de defusing et debriefing.

Il n'existe pas de solution imposée clé en main, cela ne marche pas.

Le collectif extrêmement fort du RAID est sans nul doute la meilleure prévention contre le syndrome de stress post traumatique.

Après, clairement, nous acceptons nos faiblesses, nous ne sommes pas des surhommes, on a le droit au coup de moins bien, la parole est libre et il n'y a pas de tabou.

Mais les hommes du RAID sont particulièrement forts psychologiquement tout en restant très humains.

M.Fauvergue nous disait que l'affaire Merah en Mars 2012, représentait l'an zéro de la lutte anti-terroriste, car depuis, nous sommes face à des individus déterminés, dont le souhait est de mourir en martyr, en tuant si possible un maximum de policiers. Qu'en penses-tu ?

Il y avait Roubaix qui préfigurait sans doute l'an zéro mais oui en termes de réflexion, 2012 marque l'an zéro, en tout cas sur le plan médical. Depuis 2012 nous n'avons jamais cessé de faire évoluer notre doctrine médicale d'intervention.

Les trois années d'entraînements et de réflexions ont permis de bâtir une doctrine simple mais très efficace et adaptable. C'est celle que nous avons employée sur la prise d'otage de Vincennes comme sur le Bataclan.

Le Bataclan est une tuerie sans précédent en France de par le nombre de morts et de blessés. Peux-tu nous décrire ton intervention ce soir-là ?

C'est la première fois probablement dans le monde où les forces de sécurité organisent une mission de secours en même temps qu'une mission de Police. En effet, nous n'avons pas attendu l'assaut de la BRI après Minuit pour prendre en charge et évacuer l'ensemble des victimes vivantes.

Bien entendu, il n'est pas question de se satisfaire de cela, et nous cherchons à tirer tous les enseignements. Une réponse plus rapide des forces de sécurité, une coordination plus simple entre pompiers et policiers, un temps d'évacuation vers l'hôpital toujours plus court.

Voilà dans quel état d'esprit nous sommes. Faire toujours mieux !

Le 13 juin dernier, Magnanville, deux collègues, Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider étaient sauvagement assassinés à leur domicile. Le RAID intervenait et permettait la neutralisation du terroriste tout en sauvant la vie du fils du couple, âgé de 3 ans. Les policiers de France ont, à ce moment, pris conscience plus que jamais, qu'ils étaient des cibles, mais également leur famille. Comment les collègues du RAID ont ressenti cette intervention ?

Ce fut une intervention très particulière, car nous avons pensé à nos deux collègues et au petit garçon. Jusqu'au dernier moment nous étions inquiets pour cet enfant car rien ne poussait à l'optimisme mais nous avons toujours espéré et dans nos choix tactiques, il était hors de question de ne pas prendre en compte la possibilité que l'enfant comme la mère soient encore vivants.

Je pense que nous avons tous regardé ce petit garçon comme un peu le nôtre !

Quelle a été l'intervention qui t'a le plus marquée en tant que médecin du RAID ?

Et bien probablement le visage de ce petit garçon dans l'ambulance. Sans oublier toutes les victimes des attentats de Paris, Nice, Saint-Étienne du Rouvray.

Enfin je retiens aussi la qualité humaine et professionnelle des policiers sur le terrain. Tous services confondus, j'ai appris beaucoup en bossant aux côtés des policiers de terrain de sécurité publique, PJ, DGSI et bien d'autres....)

L'affaire de Saint Denis le 18 Novembre 2015, a fait et fait encore polémique par

certains médias, quant à la manière d'intervenir du RAID sur l'appartement dans lequel étaient retranchés trois terroristes. Pourtant, cette intervention sur des individus armés et porteurs de ceintures d'explosifs a permis d'empêcher un attentat programmé contre un commissariat de police et une crèche à la Défense.

Ces critiques affectent-elles les collègues du RAID ?

Les hommes du RAID ne parlent pas, ils ne cherchent pas en effet de communication pour un culte d'image, au contraire. Mais ils ne comprennent pas pourquoi certains s'amusent à déformer la vérité. Et comme tu le dis, la mission est parfaitement remplie. Tout s'explique si l'on regarde les faits. Mais mentir dans notre métier c'est de l'inconscience.

Car nous sommes certains d'une chose au RAID la crise ne triche pas !!

Et toi personnellement, qu'en penses-tu ?

Au RAID nous ne critiquons jamais les autres car nous connaissons la difficulté de ce métier.

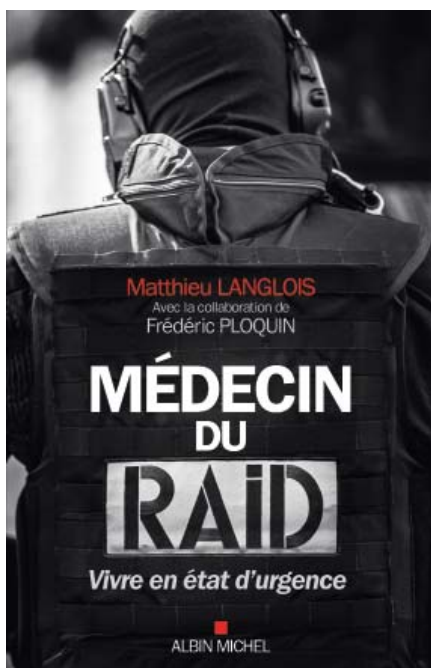
L'humilité est indispensable et par expérience, j'ai connu dans le sport, des personnes qui ne savaient que critiquer l'autre en espérant être plus fortes. Elles n'ont jamais progressé.

Cela ne marche pas comme ça. Donc moi je regarde devant et nous cherchons une seule chose, toujours nous améliorer.

Vois-tu autre chose à ajouter ?

NON ! Enfin, Si ! Merci à vous.

Merci Matthieu pour ta collaboration.



- À LIRE - À LIRE - À LIRE - À LIRE - À LIRE - À LIRE -

Matthieu LANGLOIS est l'auteur du livre MÉDECIN DU RAID - Vivre en état d'urgence en collaboration avec Frédéric PLOQUIN, aux éditions ALBIN MICHEL.

Les médecins du RAID sont en première ligne avec leurs collègues en noir.

Ce livre donne une approche médicale détaillée sur l'intervention du RAID dans le Bataclan le 13 novembre 2015, quasi en temps réel, tout en déroulant l'aspect tactique que cette Unité d'Élite a déployé, avec des flash-back sur d'autres interventions, comme celle de la prise d'assaut de l'appartement de Mohammed Merah le 22 mars 2012.

EXTRAITS CHOISIS :

"Les Américains nous demandaient régulièrement pourquoi les Français intégraient des médecins dans les groupes d'assaut ; ils ont cessé de le faire après la nuit du Bataclan, reconnaissant que notre présence avait été essentielle pour organiser les secours, trier les blessés et prendre des décisions que n'auraient pas pu prendre, seuls, les paramédicaux."

"Nous sommes entraînés, mais nous ne sommes pas vraiment préparés à découvrir un carnage tel que celui qui nous a sauté au visage. En revanche, nous sommes entraînés à apporter la meilleure réponse possible dans cette situation."



LA SDAT

SOUS-DIRECTION ANTI-TERRORISTE

Nous nous sommes rendus à la SDAT, au contact des collègues pour voir quelles sont leurs conditions de travail au lendemain d'une vague d'attentats ayant frappé notre territoire, dans un contexte où la menace terroriste est omniprésente...

La SDAT se situe dans les mêmes locaux que la DGSI.

Elle est composée de quatre Divisions :

- 1 Division Nationale pour la Répression du Terrorisme Séparatiste (DNRTS), composée de 6 groupes : 3 Basques et 3 Corses
- 1 Division Nationale pour la Répression du Terrorisme International (DNRTI), composée de 8 groupes d'enquête.
- 1 Division de Logistique Opérationnelle (DLO), il s'agit d'une division administrative, qui fournit un travail essentiel pas toujours reconnu à sa juste valeur.
- Et d'une Division de terrain travaillant pour les 2 Divisions DNRTS et DNRTI : La Division Nationale de Recherche et de Surveillance (DNRS), anciennement la section de recherches et de surveillance (SRS). En un an et demi, vu les événements, son effectif global a quasiment triplé de volume. Le rôle de cette division de terrain se résume essentiellement aux filatures, interpellations de voie publique et sécurisation de perquisitions.

La SDAT repose en outre, en province sur 20 groupes anti-terroristes (GAT) établis au sein des principaux services de la PJ.

La SDAT faisant partie de la DCPJ, elle est saisie dans un cadre judiciaire par le parquet, sur une affaire de terrorisme.

Elle intervient en général suite à un attentat, pour enquêter sur les protagonistes, leur entourage, les éléments récupérés par le SLPT, afin de rechercher les éventuels commanditaires, auteurs ou complices en fuite. La DNRTI et la DNRTS procèdent aux auditions, perquisitions, traitement des informations à leur disposition, pendant que les collègues de la DNRS assistent en protection sur les perquisitions, leurs collègues procéduriers. La DNRS établit des surveillances de voie publique, voir procède à des interpellations de personnes lorsque cela est nécessaire.

LA SDAT ET LA DGSI

La DGSI cherche des éléments et du renseignement permettant de déjouer un éventuel attentat avant qu'il ne soit commis alors que la SDAT effectue son travail de recherche une fois l'attentat commis.

Les deux services sont en étroite relation, étant hébergés dans les mêmes locaux. En période de crise, suite à un attentat, des réunions hebdomadaires pour les échanges d'informations sont organisées. Hors attentat, niveau procédure, l'échange entre service est plus fluide qu'avant. Sur le terrain, il arrive assez régulièrement que DGSI et SDAT se retrouvent sur les mêmes individus, sans échanger les informations qu'ils ont pu obtenir, faisant de ce fait, deux fois le même travail...

MANQUE DE MOYENS À LA SDAT, IL S'AGIT D'UN PROBLÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE...

Au moment de Charlie Hebdo, les effectifs de la SDAT disposaient d'équipements de protection quasi obsolètes. La DNRS a profité du plan BAC pour être équipée parmi les derniers, de gilets porte plaques, et de casques balistiques. Ce qui n'a pas été le cas pour les autres divisions. Ces équipements étaient sollicités depuis l'affaire Merah en Mars 2012.

Pour les besoins techniques de la SDAT, il n'y a pas de budget propre, ils sont donc obligés de passer par la direction pour tout achat. En moyen photo par exemple, les appareils achetés par la direction sont pour le grand public, alors que leurs besoins tendent vers du matériel professionnel. Aucun équipement de nettoyage fourni, ni télécommande, ni protection pour les objectifs.

Que penser du fait que les collègues de la SDAT, lors de leurs missions d'antiterrorisme, louent en utilisant leur propre identité, les véhicules et les chambres d'hôtel, qui ont été réservés au nom du Ministère de l'Intérieur, voire à celui de la SDAT...

SCANDALEUX pour de l'antiterrorisme !

Surtout après l'attentat de Magnanville qui a touché des collègues dans leur cellule familiale. Les collègues de la SDAT avait réclamé par rapport, l'anonymat total lors de leurs missions. Rapports restés sans réponse six mois après.

Ils se plaignent également d'un manque de véhicules. Et que ces derniers ne sont pas toujours stationnés de manière sécuritaire. Les plaques d'immatriculation des véhicules de service ne sont pas changées, car trop onéreux...La discrétion a visiblement un prix...

Pour couronner le tout, lorsque les collègues se font flasher durant leurs missions avec des véhicules de location, à l'occasion de leurs filatures, ils n'ont pas toujours la remontée par l'administration de la verbalisation dont ils font l'objet, et constatent après plusieurs semaines, la perte de points sur leur permis. La seule réponse de l'administration est de leur proposer des stages de récupération des points. Quant à l'amende, ils ne savent pas s'ils vont devoir la payer et si elle sera majorée...

Les collègues de la DSGI lorsqu'ils se déplacent à l'étranger peuvent disposer de téléphones non réutilisables par souci d'anonymat... Ce n'est pas le cas de la SDAT.

Concernant les locaux, les collègues partagent un bureau à deux. Ils délimitent leur espace sur la table avec un ruban adhésif. Ils se retrouvent actuellement, à six dans 10m².

En termes d'effectifs, il y a eu un gros effort niveau renfort, mais, les collègues ne sont pas formés, par manque de temps.

Cet apport en effectifs voit ses bénéfices annihilés par le nombre de missions et de procédures en constante augmentation.

D'ailleurs, un grand nombre d'anciens éléments de la SDAT est parti du fait de ce manque cruel de moyen et de reconnaissance... Du coup, il y a une majorité de jeunes recrues...

Être effectif de la SDAT, cela signifie être très souvent en déplacement sans indemnité. Les heures supplémentaires s'envolent...

Les collègues sont à bout... On leur demande toujours plus, sans compensation...

Vu les quartiers difficiles dans lesquels les collègues sont amenés à travailler de façon régulière, ils ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas passés SUEP.

Niveaux moyens d'action, là aussi, la SDAT rencontre certaines difficultés...

Elle a à sa disposition, les moyens techniques de PJ standard...

Elle utilise entre autres, la PNIJ (Plateforme Nationale d'Interception Judiciaire) pour ses écoutes téléphoniques. Ce logiciel est censé être celui retenu pour effectuer des écoutes dès 2017. Le souci est que cette application n'est pas pratique et elle est gourmande en ressources. Pas pratique car elle nécessite la

présence d'un opérateur en permanence devant l'ordinateur. Si l'opérateur va sur le terrain, il peut effectuer un renvoi d'appel, mais dans ce cas, s'il rate un appel, il ne pourra plus prendre connaissance du message. Si ce message était crucial, c'est l'affaire toute entière qui peut s'en trouver compromise. Gourmande car elle nécessite du très haut débit pour ouvrir rapidement les conversations. Or la SDAT est la seule entité dans les locaux de la DSGI non équipée de la fibre. De ce fait, pour ouvrir un message qui parfois dure 3 secondes, la manœuvre peut nécessiter une trentaine de secondes d'attente... une grande perte de temps.

L'autre problème de la PNIJ est le défaut d'anonymisation. Lorsque les collègues font des réquisitions, ils passent par la PNIJ en utilisant leur carte de réquisition électronique. Du fait, leur identifiant « anonyme » sur la réquisition est couplée à leur matricule qui a servi à se connecter pour créer la demande de réquisition, et donc consultable par les avocats.



DISPOSITIF VIDÉO URBAIN

Le Service Interministériel d'Assistance Technique est censé fournir l'équipement dont a besoin la SDAT dans ses missions. Malheureusement, souvent, ce dernier n'a pas le matériel requis. Les collègues de la SDAT optent alors pour le système D. Par exemple, ils se sont fabriqués un véhicule vidéo, équipé de caméras discrètes pour effectuer leurs surveillances sensibles avec les moyens du bord et un peu d'ingéniosité...

LE RÔLE DE LA SDAT À SAINT DENIS LE 18/11/2015 ET LA RECONNAISSANCE

La SDAT a reçu le témoignage d'une jeune femme indiquant qu'Abdelhamid Abaaoud, se trouvait à Aubervilliers en compagnie de sa cousine Hasna Ait Boulahcen ainsi que Chakib Akrouh. Que ces derniers étaient armés, avaient des explosifs et préparaient un nouvel attentat sur La Défense.



DNRTS / DNRTI : TRANSFERT DE GAV

La SDAT a alors mis en place un dispositif de surveillance avec véhicule vidéo, grâce auquel ils ont eu la confirmation de la présence des terroristes, porte d'Aubervilliers. Ils ont surveillé durant de nombreuses heures pour rassembler un maximum d'informations avec pour consigne, d'interpeller dans le cas où les individus sortiraient, ce malgré le peu de moyens de protection à leur disposition à l'époque. Ils auraient pu se retrouver nez à nez avec ces terroristes équipés de ceinture explosive. Ils les ont suivis jusqu'à Saint Denis, où ils ont pénétré dans un appartement de la rue du Corbillon.

Ils ont saisi le RAID qui a pu donner l'assaut. À l'issue, les collègues de la SDAT toujours sur place, ont effectué les constatations sur les lieux. Ils ont également assisté un OPJ lors de la perquisition de l'appartement de la compagne de Jawad Bendaoud, en présence de ce dernier, la BRI et le RAID étant toujours sur Saint Denis. En allant sur cette perquisition, ils ne savaient pas si l'appartement n'était pas occupé par une autre cellule terroriste, faisant preuve de courage et d'abnégation.

Pour tous ces faits, la moitié des effectifs de la DNRS et une partie de la DNRTI/DNRTS doivent recevoir la médaille de la sécurité intérieure. Les effectifs ne comprennent pas pourquoi certains vont la recevoir et pas d'autres, même si leur chef de service leur aurait expliqué qu'il s'agissait d'un quota de médailles fixé par l'administration...

La DLO fait partie des oubliés...

Les effectifs de la SDAT demandent les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions en toute sécurité, ce qui inclut l'anonymat total des effectifs, des formations en adéquation avec leurs missions et des moyens techniques.

Et... une vraie reconnaissance !

ATTENTATS, 1 AN APRÈS...



1 AN APRÈS...

INTERVIEW

LES TOPAZES
DE LA BRI PP

LA BRI PP

1 AN APRÈS...



Il y a un an, nous avons publié un article sur la BRI dans notre ActuPolice 16. Cette brigade spécialisée est intervenue sur les différents attentats commis sur le sol Parisien en 2015. Ils nous confiaient être en attente de renforts d'effectifs, d'armement et de véhicules supplémentaires dédiés à l'intervention. Un an après, nous retournons dans leurs locaux afin de faire un point sur leurs revendications. Nous sommes accueillis par les Topazes, les opérateurs de la BRI PP.

Comment allez-vous, plus d'un an après ?

Depuis les attentats de Janvier, les effectifs de la BRI PP sont de permanence une semaine sur deux. Il y a deux sortes de permanences :

- La permanence FIR (Force d'Intervention Rapide), pour intervenir rapidement sur un lieu de crise. En journée, les collègues de permanence FIR sont au siège de la BRI et le soir, ceux de permanence rentrent chez eux avec tout le matériel (armes longues, fusils d'assaut, casque lourd...), de telle sorte, qu'ils puissent se rendre directement sur le lieu de crise. Dans ce cas, la problématique du stockage de l'équipement à domicile continue de se poser...
- La permanence dite « de seconde vague d'assaut » correspond à une permanence à domicile, mais elle implique qu'en cas de grosse alerte, le collègue doit venir rapidement au service, s'équiper et aller renforcer les effectifs de la FIR déjà en place.

Les effectifs ont été renforcés par des collègues qui sont en phase de formation, et sont donc assimilés progressivement aux astreintes, prises en majeure partie par les anciens. La direction a d'ailleurs, eu du mal à payer ces nombreuses astreintes, mais cela est en train de se débloquer.

Le mode de fonctionnement actuel de la BRI est le suivant : 1 semaine de FIR, 1 semaine de Police Judiciaire, 1 semaine de « permanence seconde vague d'assaut » et 1 semaine de Police Judiciaire.

Autant dire que les semaines de FIR et de « permanence seconde vague d'assaut », les collègues doivent rester disponibles, y compris le week-end, et ne peuvent donc rien prévoir. Sur les deux semaines de PJ, vivant au rythme des enquêtes, ils sont également corvéables, y compris le week-end.

Niveau état d'esprit, il est sûr qu'après être intervenus sur l'Hyper Cacher, mais surtout sur le Bataclan, où nous avons été au contact de l'horreur extrême, le cerveau a mis un certain temps avant de pouvoir digérer ces scènes. C'est l'appartenance à un groupe, le fait de pouvoir se confier, de partager l'expérience vécue, plus les séances de débriefing, qui peuvent avoir un effet thérapeutique afin de prévenir l'apparition de syndrome post traumatique.

Le directeur et le service nous ont organisés l'an dernier, des rencontres avec des psychologues, sans hiérarchie. Ils nous ont de nouveau proposé, un an après, que les psys reviennent pour ceux qui le souhaitaient, mais les collègues n'en ont pas ressenti le besoin.

Il est vrai qu'on est quand même tous ressortis marqués par ces événements dramatiques de 2015. Mais nous n'avons pas désarmé. Nous sommes restés sous pression, avons été énormément sollicités avec Noël, la COP 21, l'Euro 2016 entre autres et cela, nous a soudés encore plus.

Ce qui est sûr, c'est que nous nous attendons à de nouveaux actes terroristes, et nous faisons le nécessaire pour être prêts à pouvoir les affronter.

Vous aviez eu à déplorer un blessé durant l'assaut du Bataclan, comment va-t-il aujourd'hui ?

Suite à la balle qu'il a prise dans la main, il n'a pas pu récupérer cette dernière complètement. L'administration l'a promu Commissaire. Il est actuellement à l'école des Commissaires, ce qui lui permet d'envisager un nouveau départ avec sérénité. Ici, tout le monde l'estime énormément et considère qu'il mérite largement cette promotion.



Il y a un an, vous étiez en attente d'effectifs, d'armement et de véhicules. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

En termes d'effectif, la BRI l'a vu doubler depuis début 2015. Récemment, nous avons accueilli seize nouveaux collègues, qui portent aujourd'hui l'effectif à près de cent. La cohésion de groupe est, du fait du nombre, moins évidente à avoir. Il y a quelques années, tous les opérateurs BRI se connaissaient parfaitement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, en raison de notre nombre important.

Ce renfort de nouvelles recrues implique un investissement plus important de la part des anciens des groupes, tant sur le plan de l'encadrement technique des nouveaux arrivants que sur l'apprentissage du « savoir être » propre à la BRI.

Concernant l'équipement et l'armement, nous avons bénéficié d'un renouvellement de l'ensemble de nos effets. Chaque opérateur BRI PP est équipé en dotation individuelle, d'un fusil d'assaut HK 416, d'un Glock 17 et d'un Glock 26, d'un nouveau gilet pare-balle, d'un nouveau casque. Chaque opérateur ne dispose pas d'un équipement radio individuel, ce qui pose de réels problèmes de sécurité tant en intervention que lors du travail judiciaire. Persiste le problème ACROPOLE qui fonctionne mal.

Niveau véhicules, il manque une vingtaine de voitures banalisées pour mener à bien les permanences et les filatures. Le nouveau véhicule blindé léger est un très bon matériel.



Vos entraînements, et techniques d'intervention ont-ils évolué depuis ?

Sur chacune des interventions, nous avons appris et faisons évoluer nos techniques. Le Bataclan a été une base de réflexion importante. Des formations ont été faites sur l'Islam radical notamment aux négociateurs qui sont capables rapidement de définir si une négociation peut aboutir ou pas. Fin 2014, après le braquage de Cartier, la FIR a été créée sur proposition du Directeur. Les délais de déplacement sur Paris pouvant être très longs, il fallait une force, en stand-by, disposant sur elle de l'équipement, prête à intervenir.

Enfin, niveau tactique, sur Vincennes, où on avait une colonne de vingt, on s'est aperçu qu'en cas d'explosion, on pourrait avoir de nombreux collègues au tapis. Le directeur a donc décidé, en concertation avec les groupes, de réduire les colonnes à dix. On a également réfléchi à la vitesse. En fonction de la configuration des lieux, et de la dynamique que nous devons imprimer, nous choisissons des équipements plus ou moins lourds, privilégiant parfois la vitesse d'exécution quand cela s'avère nécessaire.

Sur l'intervention, il ne faut pas avoir de dogme. Il faut pouvoir s'adapter aux situations, en fonction de la géographie, des victimes possibles collatérales...

Concernant la prime que vous revendiquiez, où en sommes-nous ?

De multiples actions syndicales ont été menées auprès de Bernard Cazeneuve, afin d'obtenir la prime exclusive. Nous espérons qu'elles finissent par aboutir. Nous souhaitons une équité de traitement avec les deux autres forces d'intervention (RAID et GIGN).

Vous parlez d'une équité avec les autres forces mais, avez-vous le sentiment que la BRI PP soit reconnue à sa juste valeur ?

Après Vincennes, nous avons été un peu déçus. Nous avons l'impression de ne pas avoir été pris au sérieux. Il avait été demandé au Directeur de voir ce dont nous avons besoin mais nos requêtes sont restées vaines.

Suite au Bataclan, nous avons réellement vu que cela avait changé et ressenti une sorte de reconnaissance. D'abord de la part de notre Direction, mais aussi de nos plus hautes autorités. La BRI semble enfin considérée à sa juste valeur. Cela s'est traduit par des effectifs et de l'équipement. Aujourd'hui, nous avons eu l'armement lourd en dotation personnelle, les protections, les RAMSES, une cinquantaine d'effectifs supplémentaires. La seule chose qu'il nous manque, est un renfort en véhicules. Tout le monde a bien pris en compte cette doléance, que nous avons faite remonter à notre nouveau Ministre, qui est venu nous rencontrer après sa prise de fonctions, comme nous l'avions fait, peu de temps auparavant à Monsieur Cazeneuve.

Avez-vous d'autres revendications ?

Nous souhaitons que notre projet d'association « AS BRI PP » au sujet de la salle de sport aboutisse. Nous avons l'accord du Préfet, il ne nous manque plus que l'accord du chef de service. Cette salle n'est pas un luxe mais la condition sine qua non de l'efficacité de l'unité. Toutes les autres unités équivalentes disposent d'une salle de sport dédiée aux opérateurs.

Nous souhaitons également que la circulaire Clément soit modifiée pour permettre aux effectifs BRI d'utiliser les motos sérigraphiées (déjà attribuées à la BRI) et banalisées qui ont été demandées.

1 AN APRÈS...



TÉMOIN

Je suis celle qui a prévenu
la police que l'organisateur
des attentats les plus meurtriers de
France se cachait à Saint-Denis.
Je suis devenue personne.

Sonia - Le Témoin



Après la publication du livre « Témoin », UNITÉ SGP POLICE a souhaité avoir le ressenti de Sonia, le témoin qui, deux jours après les terribles attentats qui frappaient notre pays le 13 novembre 2015, donnaient des informations pour permettre l'arrestation de Abdelhamid Abaaoud. Voici son témoignage.

Tout d'abord Sonia, après un tel témoignage ayant entraîné les suites que nous connaissons tous, la première question qui nous vient à l'esprit c'est, comment allez-vous ? Quel est votre état d'esprit ?

Il est vrai que je ne vais pas très bien après avoir vécu tout ce que j'ai vécu après avoir donné ces informations à la police. Je suis actuellement suivi par une psychiatre. Cela m'aide de discuter avec elle et me soulage, surtout ces derniers temps.

Mais pourquoi estimez-vous avoir besoin d'aller consulter ? Est-ce votre situation personnelle, vos craintes, etc ?

C'est un mélange de tout. Les craintes bien sûr, ma situation qui est encore très compliquée aujourd'hui car cela n'avance pas en ce qui concerne mon statut et pour les prises en charge. C'est donc cet amalgame qui fait que le médecin souhaite que je vienne la voir toutes les semaines.

Vous sentez vous en réel danger, vous et votre famille ? Vous sentez vous assez protégée ?

Aujourd'hui, je ne suis pas protégée du tout alors que ma situation n'a pas évolué et c'est pour cela que je me sens en danger. Il est vrai qu'une présence serait rassurante par moment car je comprends bien qu'en permanence, ce n'est pas possible. La meilleure protection serait qu'enfin mon dossier avance et que je puisse être quelqu'un d'autre.

Au travers de ce livre, n'avez-vous pas l'impression de vous mettre encore plus en danger ?

De toute façon, je suis en danger. Dès lors que j'ai pris la décision de dénoncer un terroriste, je me suis mise en danger. Moi, mes enfants, mon compagnon et toute ma famille.

Pourquoi avez-vous souhaité faire ce livre alors ?

Ce livre venait dans la suite de l'interview que j'ai accordée à Claire Andrieux en février 2016, c'était pour faire bouger les choses. Il faut savoir que, malgré toutes les promesses qui m'avaient été faites, le

dossier n'avancait plus. Je n'avais plus de travail, plus de comptes bancaires, plus la possibilité d'utiliser normalement mon identité, plus de protection, j'ai déménagé, et je ne pouvais plus voir ma famille. En deux mots, je n'existais plus et l'État s'en fichait. C'est pour cela que j'ai fait ce livre, pour que les choses avancent et que si, un jour, quelqu'un avait besoin de faire comme moi, qu'il ne vive pas ce que j'ai vécu.

Dans votre livre, j'ai noté que vous ne portiez pas de critiques envers les policiers qui vous protégeaient mais plutôt envers leur hiérarchie, l'administration et le système, c'est bien ça ?

Oui, je n'ai rien à dire sur les policiers qui assuraient, au début ma sécurité, ceux qui s'occupent encore de moi, qui sont en charge de mon cas depuis le début, bien au contraire. Ce sont eux qui ont assumé mes colères récurrentes, mes coups de gueule quand je voyais que ça n'avancait pas et encore plus sur la fin, quand j'ai vu qu'on me laissait à l'abandon, sans protection, sans aide avec juste un téléphone portable en cas de besoin. Je peux le dire, ils ont été mes « souffre-douleurs ». Par moment, je ne suis pas facile, ils sont toujours restés correct avec moi malgré cela. Ils ont fait ce qu'ils pouvaient mais, la haute hiérarchie, elle, je ne pense pas qu'elle m'ait bien considérée. Je ne comprends pas, alors que je pense avoir été un témoin capital et, comme vous avez pu le lire dans le livre, avoir donné des informations importantes, pourquoi j'ai été traité comme une délinquante et placée en garde à vue. Garde à vue que certains auraient refusée de faire apparemment et je les en remercie même si elle a été faite quand même par d'autres. Ils savaient que j'étais un témoin et non une terroriste.

Pensez-vous que votre traitement en tant que témoin, surtout dans un tel dossier a été correct et sinon, que vous a-t-il manqué et surtout, qu'en est-il aujourd'hui ?

Les policiers ont fait ce qu'ils pouvaient pour m'aider mais c'est la justice et les décideurs qui n'ont pas compris ce que je vivais et qui m'ont laissée comme cela. Le plus gros reproche que j'ai à faire, c'est le manque de considération. Comme je l'ai dit, en faisant ce témoignage, j'ai mis ma vie et celle de tous mes proches en danger. Et malgré cela, l'administration n'a pas su, et ne sait toujours pas faire la différence entre un repentir qui a le temps de réfléchir aux conséquences avant d'aller parler à la police et un témoin comme moi. Et ça, je le ressens toujours, à chaque fois que je fais quelque chose, à chaque rendez-vous avec les policiers.

Il faut pourtant vraiment faire la différence. Mes seuls actes de délinquances concernent des infractions au code de la route. Mais j'avais l'impression que tout le monde tâtonnait dans cette affaire et ne savait pas trop comment me positionner. Aujourd'hui encore. C'est pourtant simple. Je ne suis pas une délinquante ou une criminelle repentie, je suis un témoin, un témoin qui ne voulait pas laisser perpétrer une telle horreur, un témoin qui, je pense, a permis de sauver de nombreuses vies.

Vous avez, sans aucun doute, permis d'épargner de nombreuses vies humaines au travers de votre acte courageux mais, avec ce que vous avez vécu, même si vous dites dans le livre que vous ne regrettez rien, si c'était à refaire, le referiez-vous ?

Je le referais sans hésiter malgré tout ce que j'ai vécu depuis, malgré les risques, malgré le manque de considération, malgré qu'il faille devenir une autre. Je ne pourrais pas vivre avec des morts sur la conscience, j'aurais l'impression d'avoir du sang sur les mains. J'aurais l'impression d'être une criminelle comme eux. Alors oui, je vous le dis à nouveau, c'est sans hésitation que je referais la même chose. Merci à vous

TÉMOIN



Claire Andrieux - Journaliste chez RMC

Nous avons rencontré Claire Andrieux, journaliste chez RMC, dans le cadre du livre 'TÉMOIN' paru aux éditions Robert Laffont qu'elle a co-écrit avec Sonia, la personne qui par son témoignage a permis la neutralisation d'Abaaoud et ses complices le 18 novembre 2015.

Pourquoi ce livre ?

Pour laisser une trace de l'histoire exceptionnelle de cette femme qui a sauvé des vies, pour lui permettre de tourner la page de cette vie qu'elle doit laisser derrière elle et enfin pour dénoncer les carences de sa prise en charge en espérant que l'État fasse mieux à l'avenir. Mais ce livre n'a pas été une évidence. J'ai eu connaissance de l'existence de « Sonia » juste après les attentats, une source m'avait expliqué qu'une femme avait été voir la police pour dénoncer Abaaoud et que ses informations avaient permis de donner l'assaut de Saint Denis. On m'avait aussi fait comprendre que cette personne était tellement en danger, qu'elle avait été exfiltrée de sa cité, prise en charge dans un dispositif exceptionnel, et qu'il ne fallait pas essayer de la retrouver pour des raisons de sécurité. Ça me paraissait normal. Je n'ai d'ailleurs

jamais engagé aucune démarche en ce sens. Mais le 19 janvier 2016, elle a contacté RMC sur la hotline, le 3216, parce qu'elle avait besoin d'aide. Au moment de notre rencontre, elle ne bénéficiait d'aucune aide psychologique, aucune aide financière, elle avait déménagé en changeant de région, de vie, elle n'avait plus de travail et on lui avait dit de couper tous les liens avec son passé, au motif que la loi concernant les témoins protégés n'existait pas. Mais personne ne l'aidait dans cette transition brutale, personne ne lui permettait de vivre correctement, elle se sentait constamment en danger et totalement abandonnée. J'ai pu constater et vérifier ce qu'elle me disait. Pour moi, l'État n'a pas été à la hauteur. Nous avons diffusé son interview sur RMC et BFMTV, le 4 février, en ayant pris toutes les précautions nécessaires pour qu'elle ne soit pas identifiable. Après l'interview sa

situation s'est améliorée, elle a touché une compensation financière mensuelle, et a pu voir un psy, mais sans nouvelle identité, impossible de travailler et de recommencer à vivre normalement. La loi a été votée et elle est entrée en vigueur récemment, il a fallu plus d'un an et en pratique rien n'a encore changé. Ce livre est donc aussi un moyen d'aller au bout de son combat pour qu'on lui rende justice.

N'as-tu pas l'impression, à travers ce livre, de mettre encore plus en danger le témoin ?

Non, car nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour garantir son anonymat, elle et ses proches. Tous les détails de sa vie et de celle de sa famille sont modifiés. Il n'y a aucun moyen de savoir où ils sont, sa situation géographique. Il était hors de question de lui faire courir le moindre risque.

Tu dis que l'Etat n'a pas été à la hauteur. D'où vient la faille d'après toi ?

La faille vient du fait que son cas, un témoin qui met sa vie en danger pour aider la police à déjouer un attentat, ce n'était pas inscrit dans la loi. Elle a été prise en charge, par une partie du Service Interministériel d'Assistance Technique (SIAT), le service qui s'occupe de la gestion des repentis, qui avait peu de marge de manœuvre pour la gérer, du fait de cette absence de texte légal. Une fois qu'ils l'ont déplacée géographiquement, ils lui ont expliqué que leur travail s'arrêtait là... On était loin des promesses de belle vie au soleil, faite par certains policiers au départ de son action. Dans le quotidien, ce qui est compliqué avec le service qui la gère, c'est qu'elle attend trop d'eux, par rapport à ce qu'ils peuvent faire. D'ailleurs, ils s'adaptent au jour le jour selon les démarches qu'elle doit faire. Elle essuie les plâtres et eux aussi. Ajouté à cela qu'elle a un très fort caractère et qu'elle se sent complètement perdue dans le flou de sa situation actuelle, ce doit être extrêmement dur pour eux. J'en ai souvent parlé avec elle. Elle ne leur fait pas assez confiance à mon avis, même si elle les respecte lorsqu'elle parle d'eux. Les policiers ont le rôle ingrat. Ils doivent la protéger en évitant qu'elle ne s'expose trop. De ce qu'elle me dit, certains comprennent l'injustice de sa situation, et ses démarches médiatiques, mais les tensions sont parfois importantes. Je pense qu'il aurait fallu une décision de justice dès le départ, un interlocuteur magistrat pour gérer son cas, même si la loi n'était pas encore en place.

Si tu sembles vouloir protéger les policiers de base, tu jettes quand même un sacré pavé dans la marre du ministère de l'intérieur et de la justice, non ?

Ce que je regrette en tant que journaliste de la part du ministère de l'Intérieur, c'est qu'au moment de la sortie de l'interview sur RMC et BFMTV, on eu une pression énorme de leur part pour ne pas diffuser. Ils ont mené une campagne de désinformation détestable auprès d'autres médias en disant que le témoignage que nous avions reçu de cette personne ne tenait pas la route, que nous étions inconscients...

Concernant la gestion de son cas, de mon point de vue, sa garde à vue est une erreur du parquet. À la base, le témoin n'avait pas une très bonne image de la police, mais elle ne s'est pas posée une seule seconde la question de ce qu'elle devait faire lorsqu'elle s'est retrouvée face à un terroriste, contrairement aux nombreuses personnes auxquelles Hasna a expliquées que son cousin rentrait de Syrie et qui n'ont pas bougé. « Sonia » a alerté la police après avoir vu Abaaoud, mais elle a fait plus

que ça. Elle a ensuite « travaillé » avec la police pour trouver l'adresse de la planque de Saint Denis. Le policier de la SDAT qui l'a gérée à ce moment-là, qui l'avait au téléphone, a su la persuader d'aller au-delà du rôle de simple témoin, pour trouver l'adresse coûte que coûte, à un moment où si elle éveillait les soupçons elle risquait sa vie et celle de sa famille. Mais après l'assaut et la mort des terroristes, elle s'est retrouvée en garde à vue à la demande du parquet, soupçonnée de complicité terroriste. Elle s'est sentie trahie. Et je tiens à préciser que la SDAT, a refusé d'effectuer sa placement en garde à vue, (un autre service l'a fait), par respect pour son témoignage et pour conserver son anonymat, qui volait en éclat, dans le cadre d'une procédure de mise en garde à vue.

Bien sûr on comprend que le procureur a voulu lever tous les doutes qu'il pouvait avoir la concernant. Mais compte tenu des conséquences prévisibles et irrémédiables pour elle, je pense qu'il y avait d'autres moyens de lever ces doutes sans la mettre autant en difficulté (témoignage sous X notamment). Concernant sa prise en charge, ni le ministère de l'intérieur ni celui de la justice n'ont anticipé ce qu'allait devenir sa vie et son état psychologique. Personne n'a donné d'instructions claires pour sa prise en charge à long terme. L'urgence a très bien été gérée avec l'hôtel et le déménagement mais ensuite plus rien, le flou et beaucoup de questions qui ont mis des mois à se régler, certaines ne le sont toujours pas. Les policiers du SIAT, eux, ont sûrement fait leur travail du mieux qu'ils ont pu, malgré les difficultés et compte tenu des instructions qu'ils avaient. Mais c'est elle et sa famille qui en subissent les conséquences.

Les témoins ont la possibilité de témoigner sous X, même si ça n'a pas été le cas pour « Sonia ». Que penses-tu de la demande des policiers pour plus d'anonymisation dans le cadre de leur travail afin de protéger leur vie et celle de leur famille ?

Après Magnanville, qui a démontré que les terroristes étaient prêts à tout pour s'en prendre aux policiers et à leur famille, je trouve que cette requête est logique et je regrette qu'elle n'ait pas encore totalement abouti.

Le «témoin» fait part de sa colère contre le système. Penses-tu que l'État ne va pas assez loin dans la protection des témoins, notamment sur des affaires capitales ?

La nouvelle loi va permettre logiquement une prise en charge optimale en calquant les dispositions dont ils pourront bénéficier sur celles accordées aux repentis. La grosse difficulté est qu'un simple témoin ne se gère pas comme un repentis. La dimension psychologique est je pense très importante,

car le changement de situation totale, le fait de devoir abandonner sa vie, se fera probablement toujours très brutalement dans le cas du témoin. Il témoigne pour sauver des vies, il y a urgence. Pas le temps de peser le pour et le contre comme dans le cas d'un repentis qui « monnaie » ses informations. Les ministères de la Justice et de l'Intérieur doivent tout mettre en œuvre pour que les témoins soient accompagnés sur la longueur, jusqu'à ce qu'ils prennent une autonomie totale dans un nouveau lieu et avec une nouvelle identité. Ils doivent prendre en compte les besoins des témoins, et faire aussi avec ce qu'elle peut accepter ou non. La question de la famille est complexe, rompre tout contact est difficilement envisageable, mais des solutions sont possibles en garantissant des conditions de sécurité nécessaires. Les décisions la concernant doivent être prises de manière bilatérale. J'ai entièrement confiance dans le Procureur de la République et en la Commission de Protection et de Réinsertion pour lui permettre de bénéficier d'une bonne prise en charge sur la base de ce qu'elle peut accepter avec sa famille.

Elle était consciente de la dangerosité de sa démarche. Elle l'a quand même faite. Maintenant, c'est au système d'être à la hauteur.

Enfin, au-delà de ton livre, ne penses-tu pas que la course à l'information des journalistes, peut mettre en danger les policiers (voire des otages lorsqu'il y en a), lors de la divulgation de certaines informations, comme cela a pu déjà être le cas ?

Si, bien sûr. Vous faites allusion à l'Hyper Cacher. Dans ce cas on a reçu plusieurs appels à RMC de personnes indiquant qu'elles avaient de la famille dans la chambre froide du magasin. Je leur ai dit de ne surtout pas en parler, si Coulibaly l'apprenait il risquait de les tuer. Il en va de la responsabilité de chacun de juger la pertinence de donner ou non une info et les répercussions qu'elle peut avoir. L'info en continue incite à toujours plus de vigilance. Mais si l'info en direct n'est pas accessible par les journalistes, elle risque de l'être par les réseaux sociaux avec un individu lambda, qui filmara l'intervention, et la diffusera en direct, sur PériScope. La différence est que les journalistes peuvent entendre certains messages et donc, adapter ce qu'ils disent, ce qui sera beaucoup plus difficile pour un particulier. Il y a une grande marge de progression et un travail pédagogique à fournir de la part du Ministère de l'Intérieur, pour définir comment travailler correctement ensemble, dans le cadre d'un futur attentat par exemple.



Béatrice Brugère - Ancienne Juge Antiterroriste

Béatrice BRUGERE, est vice procureur de la République au TGI de Paris et Secrétaire Générale du syndicat FO magistrats.

Nous l'avons rencontrée dans le cadre de ses compétences dans la lutte antiterroriste, acquises en 2003, lorsqu'elle était au bureau de la coopération en charge du secteur des Pays de l'Europe de l'Est, puis de l'Asie, et de la lutte antiterroriste, Service des Affaires Européennes et Internationales, Ministère de la Justice et plus récemment, en 2009, lorsqu'elle était Juge à la 14^{ème} Chambre du TGI de Paris, avec compétences JIRS et Terrorisme.

Elle nous donne sa vision personnelle sur la lutte antiterroriste actuelle et les modifications qu'elle préconise.

LA FAILLE DANS LA CENTRALISATION DE LA LUTTE ANTITERRORISTE AU NIVEAU JUSTICE

Concernant la lutte antiterroriste, l'arsenal législatif, que l'on ne cesse de rénover, est cohérent dans l'ensemble, et offre globalement les outils nécessaires.

La faiblesse vient plus de la stratégie et de la politique pénale vis-à-vis des nouvelles menaces et du terrorisme. On est sur une vision du terrorisme, qui est gérée de façon centralisée à Paris. Le parquet de Paris et les juges d'instruction de Paris, en lien avec la DGSI et la SDAT, prennent en charge toutes les affaires à l'exception de l'apologie du terrorisme qui est poursuivie sur le reste du territoire.

Les terroristes vont faire d'autres attentats sur le territoire. La centralisation va atteindre ses limites face à une menace polymorphe et

insaisissable. Je m'explique : On est bon en post attentats. La cellule de crise de Paris fonctionne bien. Les juges d'instruction et les enquêtes sont efficaces. Mais les terroristes font abstraction des frontières. Ils ont une culture transnationale, comme les réseaux de la criminalité organisée. Il faut donc qu'on améliore notre coopération avec les autres pays. Et surtout, le problème, c'est de pouvoir agir avant l'attentat plutôt qu'après. On ne peut pas se contenter d'une gestion correcte des procédures, il faut être en mesure d'anticiper la réalisation des menaces et, plus particulièrement, des attentats. Certes, c'est le problème des services de renseignement et de la police, mais la justice ne peut pas être marginalisée comme c'est le cas aujourd'hui. L'enjeu est là ! Alors qu'il existe des zones bienveillantes, dites « terreaux » du terrorisme, et des profils hybrides de terroristes, la centralisation ou même l'hyper centralisation revendiquée par le parquet de Paris en lien avec la DGSI est un contresens historique. Il faudrait, à l'inverse, tisser un maillage territorial comme cela se fait en Italie où tous les parquets regroupent dans une même structure, elle-même décentralisée, la lutte anti-terroriste et contre la criminalité organisée. On sait aujourd'hui que les terroristes se servent de la criminalité organisée et vice versa. Ils passent souvent d'un groupe à l'autre, que ce soit dans le domaine de la contrefaçon, des stupéfiants, du trafic d'armes ou de papiers... Le terrorisme et la délinquance organisée sont étroitement liés. Les dissocier est une erreur fondamentale.

Un maillage territorial permettrait la mise en place d'une véritable stratégie de lutte

antiterroriste étendue de façon cohérente sur tout le territoire. Aujourd'hui, le parquet de Paris travaille à distance sur tout le territoire en collaboration avec les antennes de la DGSI ou de la SDAT. Comment peuvent-ils connaître finement le terrain et la population ? Tant qu'on avait affaire à des groupes terroristes structurés et organisés, cela fonctionnait, mais les mouvements terroristes ont muté.

De ce fait, le parquet de Paris n'étant pas en mesure de tout traiter faute de moyens humains et d'implantation sur le terrain, il traite principalement les « signaux forts » du terrorisme et son agenda judiciaire, lui, est fixé par les services qui l'informent, ou non. Il n'agit qu'au coup par coup. Quand une affaire survient dans un parquet de province, il est informé et décide de se saisir ou non. Il peut donc estimer que l'affaire ne mérite pas d'être traitée à Paris et décider de la laisser au tribunal local. Dans ce cas, l'action retombe dans le droit commun, ou sous une qualification d'apologie du terrorisme. Pourtant, rien ne garantit qu'un individu poursuivi en droit commun ou pour apologie du terrorisme, ce qui est un « signal faible » du terrorisme, ne passera pas à l'acte...

Du fait de l'absence de maillage territorial, on n'est pas en mesure de mener des enquêtes policières et judiciaires en profondeur pour appréhender les divers signaux terroristes.

Au contraire, si on fait du renseignement territorial, on doit avoir des magistrats en capacité d'évaluer et de comprendre les phénomènes criminels en temps réel avec les services et la police, dans une vision d'ensemble.

C'est pour cela qu'il faut mettre en lien la criminalité organisée et le terrorisme. Aujourd'hui, ils sont traités séparément sans lien. C'est pour moi une grosse erreur. Cela nous fait perdre beaucoup de renseignement au niveau judiciaire. Or, il ne faut pas oublier que nous sommes dans un système de justice inquisitoire où les investigations sont normalement conduites sous la direction de la justice.

Il n'y a qu'à voir aujourd'hui, dans certaines cités, comment des salafistes ont pris le contrôle de la criminalité organisée comme les trafics de stupéfiants, leur permettant d'avoir la main mise sur une manne financière, de contrôler un territoire, et donc de pouvoir mieux s'organiser. Vous avez l'exemple flagrant avec Molenbeek. C'est le premier centre au niveau du trafic de cannabis. Il s'agissait également d'une base arrière bienveillante pour héberger des individus proches des réseaux terroristes.

Les frères Kouachi faisaient de la contrefaçon de chaussures de sport, entre autres, la plupart des terroristes qui sont passés à l'acte étaient connus de la justice pour des faits de droit commun. Il faut donc absolument une interaction dans les enquêtes judiciaires entre le droit commun et le terrorisme, ce qui implique le changement de méthode dont je parle. Si on est uniquement sur le réactif et non sur le pro actif, nous aurons toujours une longueur de retard, recollant les morceaux une fois l'attentat commis.

Pour moi, le parquet de Paris devrait garder sa compétence concernant les gros attentats, étant pourvu de toute une chaîne pénale sur Paris, efficace dans ce domaine. En revanche, dans chaque parquet en province ou du moins, dans quelques parquets (cela pourrait être les Juridictions Inter Régionales Spécialisées, JIRS), on devrait avoir des pôles spécialisés de magistrats ayant la double casquette antiterrorisme et lutte contre la criminalité organisée. Qu'on ait une approche beaucoup plus large du terrorisme, en l'envisageant plus systématiquement dans les affaires de crime organisé. Cette spécialisation permettrait encore de reconquérir certains territoires perdus.

LE RENSEIGNEMENT ET LA JUSTICE DOIVENT DÉTENIR TOUTE L'INFORMATION

On nous annonce de futurs attentats avec un certain fatalisme, en nous indiquant que de nombreux individus vont revenir de Syrie et vont s'installer partout en France. Il serait temps de se réorganiser en fonction de cette menace. Comme il serait intéressant d'intégrer réellement les gendarmes dans la communauté du renseignement, puisque des terroristes sont susceptibles de se trouver aussi bien en secteur police que gendarmerie.

Pour moi, dans la lutte antiterroriste, le défaut de la justice est l'hyper centralisation, comme

indiqué plus haut, et celui du renseignement et de la police est l'hyper morcellement. Il y a de nombreux services de renseignement, et de ce fait, de nombreuses cellules de coordination du renseignement, chacun travaillant avec sa propre logique, chacun dans son pré carré, un peu comme les américains avant 2001. Globalement, ils avaient toutes les informations, chacun avait un morceau de l'information, mais personne ne détenait l'intégralité de celle-ci. Parce que le renseignement, c'est une méthode d'analyse des informations, qu'il faut comprendre et savoir interpréter.

La justice est laissée en dehors du traitement du renseignement, qui n'est accessible qu'au niveau policier. Elle n'est saisie que lorsqu'on veut l'instrumentaliser dans une affaire particulière, soit en post attentat pour faire de la procédure.

La quinzaine de magistrats du Parquet antiterroriste de Paris, sont des correspondants judiciaires de la DGSI, et de la SDAT. C'est-à-dire qu'ils n'ont en leur possession, que l'information que l'on veut bien leur fournir, quand on le veut, pour faire ce qu'on leur demande de faire...

Il en résulte que la culture judiciaire du terrorisme est très faible. Mis à part pour le parquet et les juges antiterroristes, plus on avance dans la chaîne judiciaire et moins on est professionnel sur l'antiterrorisme. En cours d'assises, on retrouve des juges qui ne sont pas spécialisés dans ce domaine. Pour donner une idée de cela, il n'y a qu'à voir le nombre de juges d'application des peines en France spécialisés dans le terrorisme. Ils sont deux pour tout le territoire... D'ailleurs, les juges d'application des peines ont peu de renseignements sur les profils des individus qu'ils ont en charge. Ils n'ont par exemple pas accès à l'information si l'individu est fiché S, ou s'il est identifié sur des surveillances antiterroristes, etc.

DES POLICIERS ET DES MAGISTRATS SOUMIS À LA BATONNITE

Concernant la procédure : Nous atteignons aujourd'hui un formalisme procédural au nom du respect des droits de l'homme qui rend la tâche des enquêteurs franchement difficile. La garde à vue est presque devenue un obstacle sur les enquêtes. Il n'y a qu'à voir la complexité et la lourdeur de la procédure de la garde à vue. Avant, l'enquête policière se reposait essentiellement sur la garde à vue et l'aveu. Aujourd'hui, on demande une objectivation de la preuve, qu'elle soit technique ou scientifique. Le problème est que les enquêteurs ont de plus en plus de dossiers à traiter, de moins en moins de temps à leur accorder et de plus en plus de formalisme à respecter.

Autre difficulté de taille pour les magistrats, le Traitement en Temps Réel des procédures (TTR). Il est pour le parquetier ce qu'est la

bâtonnité pour le policier. Le parquetier ne voit plus la procédure, tout est traité par téléphone ou par mail. Il doit répondre uniquement sur les indications que lui donne l'OPJ, dans le temps de la garde à vue, pour évacuer les affaires, il faut que ça tourne...

DES PEINES NON ADAPTÉES À LA GRAVITÉ DES FAITS

Concernant les peines sur le post attentat : Il faudrait revoir l'échelle des peines à la hausse me semble-t-il... Par exemple, aujourd'hui, on fait beaucoup d'association de malfaiteurs. La peine est faible puisqu'on est sur 10 ans maximum d'emprisonnement pour ce fait. On a souvent à faire à des profils hybrides de délinquants, souvent chevronnés, et une condamnation de dix ans pour des faits souvent graves commis par des multirécidivistes de droit commun, cela peut paraître peu. Sachant que la peine maximum est rarement prononcée, il s'ajoute à cela l'érosion des peines lors de l'application de ces dernières.

Pour faire face à ce problème, le parquet de Paris a décidé de criminaliser les séjours en Syrie ou en Irak en les faisant qualifier par les juges d'instruction de complicité de crimes, ce qui ouvre théoriquement la porte à des poursuites criminelles devant la cour d'assises. Mais si une procédure criminelle laisse plus de souplesse au juge d'instruction, elle est beaucoup plus lourde à gérer dans la phase de jugement, puisque la cour d'assises en matière terroriste est composée exclusivement de magistrats professionnels, au nombre de sept (et neuf en appel). Tout le monde sait que le rôle de la cour d'assises de Paris va être submergé et qu'on ne pourra pas laisser toutes ces affaires au criminel. Là encore, l'improvisation et le manque de vision à long terme sont très préoccupants.

Pour finir, je voudrais évoquer une question terriblement délicate : à supposer qu'on punisse sévèrement les terroristes, si on parvient à les arrêter avant qu'ils ne commettent des attentats, ils bénéficient paradoxalement de l'efficacité des investigations, puisqu'on ne peut, en pratique, les condamner que pour des délits et non des crimes (la qualification préférée étant l'association de malfaiteurs). Ils sont donc appelés à sortir de prison dans quelques années, alors qu'ils peuvent rester tout aussi dangereux, sinon plus, que lorsqu'ils ont été condamnés. Comment faire pour protéger la société, éviter de nouveaux attentats et de nouvelles victimes, pour des gens dont on a toutes les raisons de penser qu'ils vont recommencer mais qui ont purgé leur peine ?

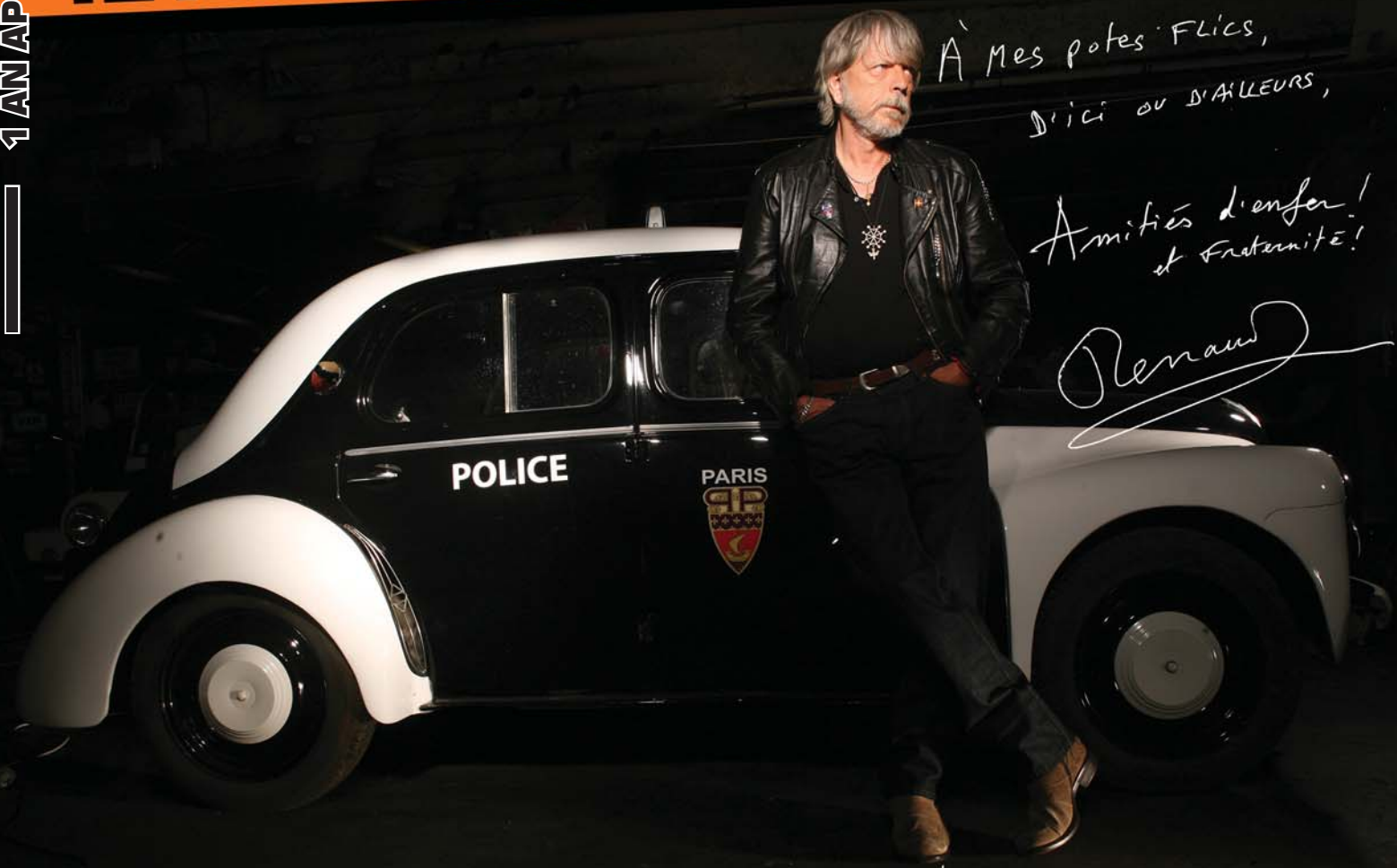
Il va falloir y réfléchir sérieusement...

ATTENTATS, 1 AN APRÈS...



1 AN APRÈS...

IL A EMBRASSÉ UN FLIC...



Le 08 avril dernier, Renaud effectuait un retour fracassant sur le devant de la scène avec un titre électrochoc pour son public, « j'ai embrassé un flic ». UNITÉ SGP POLICE a rencontré un Renaud décomplexé pour parler de ce nouvel album.

Salut Renaud, pourquoi ton dernier album a été illustré du phénix dont a été donné le nom à ta tournée ? Est-ce une manière de présenter le Renaud d'aujourd'hui, celui qui renaît de ses cendres ?

Exactement, après 10 ans d'absence due à mon alcoolisme, je suis revenu sur le devant de la scène, tel un phénix qui renaît de ses cendres. On me croyait mort et enterré, oublié, mis à part d'une certaine presse qui continuait à parler de moi, mais pour me descendre.... D'où le morceau « Toujours debout » que j'ai écrit en réponse à tous mes détracteurs.

À une époque, il y avait le Renaud et le Renard... le Renard serait-il parti ?

Le Renard est loin, très loin, même si parfois, il tente de pointer le bout de son nez...

Le titre « La nuit en taule »... du vécu ?

Cette chanson parle d'un événement vécu sur une île Grecque. Je me suis retrouvé, à la suite d'un contrôle de police, alors que je circulais sur un scooter après avoir fait l'apéro, en cellule de dégrisement, puis jugé. On m'a laissé le choix entre faire de la prison ou régler une amende journalière, solution que j'ai choisie, la nuit enfermée dans cette cellule m'ayant traumatisé.

Un Renaud qui préconise de traverser dans les clous... Renaud s'est-il assagi ?

La liberté, c'est bien... « Mieux vaut traverser dans les clous pour ne pas avoir à parler à un flic » disait Brassens, je partage sa façon de penser, dans le sens où je souhaite rester dans la légalité, ne pas avoir d'histoires avec la justice.

Les attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan t'ont profondément marqué. Tu y as perdu des amis, des gens que tu appréciais. Ces événements tragiques ont-ils changé quelque chose en toi ?

En effet, au Bataclan, il y avait l'ami de ma fille Lola, et pour Charlie Hebdo, j'y ai perdu un grand nombre d'amis, Charb, Tignous, Wolinski, Honoré, Cabu... ça m'a traumatisé, je me suis dit qu'on n'est plus en sécurité dans ce pays, on est directement frappé chez nous. Après les attentats de Charlie Hebdo, et de l'Hyper Cacher, je me suis dit, mais dans quel monde vit-on ?

Et c'est à ce moment qu'il y a eu un grand élan de solidarité pour la police, j'ai vu cette photo de flics qui s'enlaçaient en pleurant, elle m'a ému, je l'ai d'ailleurs utilisée pour illustrer mon album. La police est devenue le symbole de la protection contre ces terroristes. Ceci était

confirmé par la manif du 11 janvier 2015, où se rassemblaient entre 3 et 4 millions de personnes dans les rues, sans aucun incident, qui souriaient aux flics, qui le leur rendaient.

Dans ton dernier album, tu as sorti 2 titres en rapport avec les attentats

-Hyper Cacher : un bel hommage aux victimes juives des attentats qui frappent la France et qui sont clairement une des cibles désignées par les terroristes. Pourquoi avoir choisi d'écrire cette chanson ?

Je voulais rendre hommage aux juifs qui se trouvaient dans l'Hyper Cacher ce jour là, aux juifs de l'école de Toulouse et en particuliers aux enfants lâchement abattus et plus largement à mes amis juifs. Pour exprimer mon dégoût de l'antisémitisme, et de la barbarie.

Est-ce ton implication personnelle vis-à-vis de Charlie Hebdo et du Bataclan qui a fait que tu n'aies pas écrit de texte sur ces deux tragédies ?

Oui, par pudeur, j'ai n'ai pas réussi à écrire de texte plus précis sur ces deux drames qui m'ont particulièrement affecté.



J'ai embrassé un flic. Ton regard a-t-il changé sur les flics ?

Il s'agit d'une chanson révolutionnaire au regard de mon répertoire... Elle a surpris, mais dans mes concerts, les gens chantent en cœur avec moi « Et j'ai embrassé un flic ! » (il nous chantonne le refrain), c'est magnifique et je leur ajoute, « à bon ? vous aussi ? » (rire) Là où je suis choqué, c'est que le titre de ma chanson a été détourné, sur République, lors des manifestations « nuit debout », par des casseurs, qui ont chanté « J'ai embrassé un flic... ». C'était juste après la scène où une patrouille de police avait reçu un cocktail Molotov dans leur voiture en plein Paris. Pour moi, les gens qui utilisent des cocktails Molotov sont des tueurs.

Alors, oui, j'ai écrit cette chanson pour provoquer un peu mon public, mais également pour dire mon admiration pour les flics, mon empathie pour ce métier qui est difficile et dangereux et pour les remercier pour cette manif du 11 janvier 2015 pacifique où ils étaient fraternels avec nous.

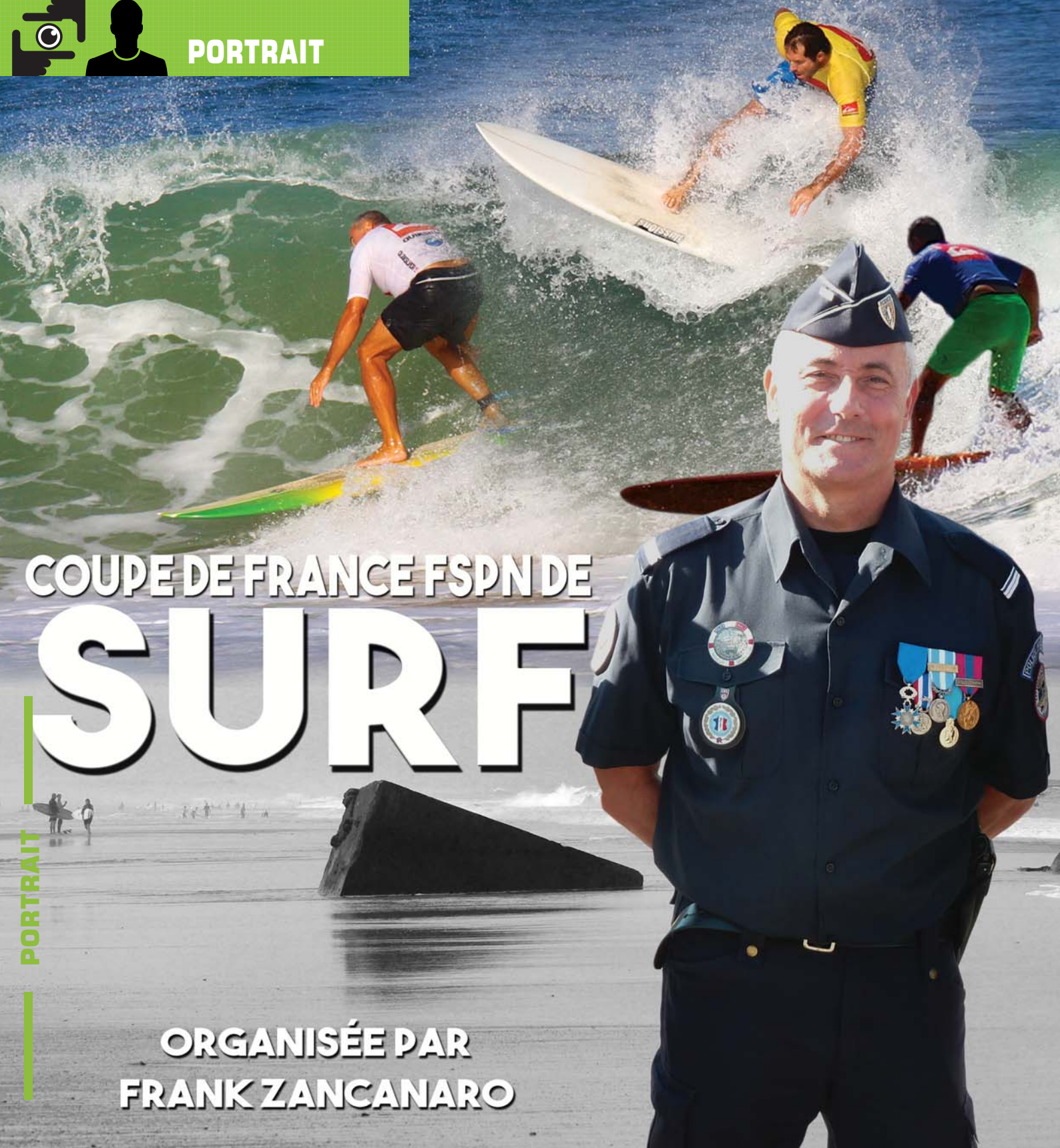
Le déclencheur vient-il uniquement des attentats de 2015 ?

Je suis donateur de l'OMP (Orphelinat Mutualiste de la Police) depuis près de vingt ans. Je n'ai aucun souci avec les flics, lorsque j'en croise, ils me sourient. Il y en a qui m'offrent des pucelles de leur service, j'ai même reçu des calots, des brassards Police à la fin de concerts. J'ai eu énormément de témoignages de satisfaction de la part de policiers qui ont été touchés par « j'ai embrassé un flic ». Derrière l'uniforme, il y a un être humain, avec sa sensibilité. Je chantais des chansons quand j'étais jeune que je ne chanterais plus aujourd'hui. J'ai changé en vieillissant et d'ailleurs, la police aussi a changé. Il s'agissait d'une autre police à l'époque, beaucoup plus matraqueuse. Mais depuis quelques années, les flics sont remontés dans mon estime, surtout quand je vois ce qu'ils prennent dans la gueule. Dans chaque manif qui dégénère, il y a toujours une centaine de casseurs qui viennent pour en découdre avec les flics, et après, ils s'étonnent que les flics ripostent. Ce ne sont pas des militants, ce ne sont pas des écolos, ce sont des criminels, des mecs qui veulent bouffer du flic. Ils me débectent... C'est pareil dans certaines banlieues, ils ne peuvent plus y entrer, ou quand ils entrent, c'est à leurs risques et périls ; ils reçoivent des pavés du haut des immeubles sur leurs voitures. Des quartiers où il n'y a plus de lois, plus de vie sociale à cause des dealers, et des délinquants qui gagnent plus d'argent que tous les locataires réunis.

Les policiers demandent plus de protection et de reconnaissance à l'état. Sur un an, ils sont descendus de nombreuses fois dans la rue pour manifester leur colère.

Les comprends-tu ?

Je soutiens les flics et n'ai qu'une chose à dire. Halte à la haine anti-flics. Ils sont là pour nous protéger, faire respecter un semblant d'ordre... Ce serait bien qu'il n'y ait pas de flics, parce que pas de bandits, mais on n'en est pas encore là.



COUPE DE FRANCE FSPN DE SURF

**ORGANISÉE PAR
FRANK ZANCANARO**

Bonjour Franck, peux-tu te présenter ?

Je me nomme Frank ZANCANARO. J'ai 52 ans, je suis marié et père de quatre enfants.

Je suis entré dans la Police Nationale en octobre 1985, scolarisé à l'ENP de Fos sur Mer, j'ai par la suite intégré les CRS 61, 22 puis 14. Ayant la spécialité Nageur Sauveteur, j'ai exercé sur les plages de Lacanau, Hossegor et Capbreton. En 1999, j'ai quitté les CRS pour intégrer le C.S.P. de Bayonne, en service judiciaire. J'ai d'ailleurs obtenu mon bloc OPJ en juin 2001. En 2002, j'ai été affecté à Trappes (78) où j'ai pris mon grade de Brigadier, puis Brigadier-Chef. 2005, retour à Bayonne à la Section d'Intervention Départementale. Actuellement, je suis Major E.Ex. de Police et

adjoint au Capitaine, chef de l'U.O.P.S.D. (unité d'ordre public et de soutien districale) depuis le 1er janvier 2016. Quatre unités forment ce service, composé de la S.I.D., de la B.A.A.J., de la F.M.U. et des B.A.C. (au total 55 fonctionnaires).

Passionné de surf depuis mon adolescence, j'ai été élu Président du Santocha Surf Club de Capbreton en avril 2012, après avoir exercé les fonctions de secrétaire bénévole durant le début des années 2000.

Je surfe été comme hiver et participe à diverses compétitions comme les rencontres interclubs, les championnats des Landes et de France.



Peux-tu nous présenter ton évènement sportif ?

En 2009, j'ai décidé de faire partager ma passion à mes collègues policiers. Fort de mes connaissances, d'un tissu relationnel et associatif important, autant local que régional, (le Santocha Surf Club, Quiksilver, ...), j'ai organisé officiellement le 1^{er} open régional de Surf Police sur la plage du Santocha à Capbreton.

Nous avons débuté à 25 compétiteurs des Landes et du Pays Basque, tous services confondus, **le but étant de réunir tous les collègues passionnés de surf**, quels que soient leurs grades, leurs directions d'emploi ou leurs fonctions dans un seul souci d'amitié, de solidarité et de partage.

En septembre 2010, j'ai organisé et participé au 1^{er} Open National de Surf de la Police toujours sur les plages de Capbreton, avec des sponsors comme l'A.N.A.S., (35 compétiteurs).

En 2011, 2012, et 2013, j'ai continué d'organiser des opens nationaux de Surf Police, puis, en septembre 2013, avec l'aide de Stéphane CARRERE secrétaire régional de la ligue Sud-Ouest F.S.P.N., nous avons mis en contact Mme JULLIEN Présidente de la F.S.P.N. et Mr ARASSUS Président de la Fédération Française de Surf afin que le protocole d'accord officiel soit enfin signé. Je suis actuellement Conseiller Technique de la ligue Sud-Ouest F.S.P.N. (C.T.L.) en surf depuis Janvier 2013.

Depuis lors, j'ai organisé avec le soutien de la F.S.P.N., les coupes de France F.S.P.N. de Surf (2014, 2015 et 2016).

Ainsi, tous les ans, à la même période, entre 45 et 55 compétiteurs policiers venus de toute la France (pour 80 inscrits environ), évoluent sur les plages landaises dans le cadre de cette rencontre sportive, inscrite au calendrier fédéral et reconnue officiellement par les plus hautes instances sportives nationales du surf (Comité Régional d'Aquitaine de Surf., Fédération Française de Surf., ...).

La 4^{ème} Coupe de France 2017 est en cours de préparation pour le mois de septembre 2017.

Comment se déroule concrètement cette compétition ?

Cette Coupe de France de Surf F.S.P.N. est organisée chaque année, sur deux jours, en semaine, durant la « waiting period » des quinze premiers jours de Septembre. La date définitive est fixée trois jours avant le début des épreuves afin que des conditions météo et de vagues correctes soient réunies.

Elle est calquée sur les challenges nationaux de la F.F.S., composée de deux disciplines shortboard et longboard, et de trois catégories : Seniors (26 à 36 ans), Masters (37 à 46 ans) et Kahunas (47 à 57 ans). Une compétition féminine (ondines) est prévue ainsi que des séries « wild cards », mélangeant des invités d'autres administrations (gendarmes, pompiers, polices municipales...). De plus, outre les épreuves en séries individuelles, une finale toutes catégories à lieu ainsi qu'un relais par équipes (Tag Team). Trois juges fédéraux officiels sont convoqués sous l'égide d'un chef juge fédéral.

-La première journée s'organise autour des épreuves individuelles dans les deux disciplines (shortboard et longboard).

-La seconde journée est rythmée en matinée par la finale toutes catégories et l'épreuve des relais.

En après-midi, l'expression session a lieu ainsi que des initiations surf en parallèle pour les familles de collègues qui souhaitent découvrir ce sport.

À 17h30, la remise des trophées a lieu en présence des autorités, personnalités et champions présents : Micky PICON en 2010 et 2011, en 2012 et 2013 - Jérémy FLORES, Yannick et Patrick BEVEN en 2015 et 2016.

Les festivités se poursuivent par un pot de l'amitié, un concert de musique rock sur la plage, puis un repas convivial assis face à l'océan.



Peux-tu nous raconter comment s'est passée la compétition de cette année ?

Le lundi 05 septembre et le mardi 06 septembre, a eu lieu la 3^{ème} Coupe de France Police de Surf F.S.P.N., sur les plages de la Piste et du Santocha à Capbreton.

Une trentaine de compétiteurs se sont réunis durant ces deux journées, afin de s'affronter dès le premier jour sur les vagues puissantes et creuses de la plage de La Piste à Capbreton.

Sur place, la houle d'ouest – nord-ouest était formée de lignes de 1,50 mètre environ à la série, à marée descendante, avec léger vent offshore et ciel couvert. De mauvais bancs de sable ont accentué la difficulté en rendant la houle très difficile à surfer, se formant en barres creuses fermées, cassant en shorebreak sur le bord.

Le site ayant été installé préalablement par le staff, la compétition a débuté immédiatement pour les shortboards.

Les séries de longboarders se sont ensuite enchaînées sans interruption jusqu'à 17h00 environ, au large de la plage du Santocha, où une longue vague s'est formée, offrant une belle paroi longue, ouverte et agréable aux compétiteurs.

Dès le lendemain matin, la finale toutes catégories, réunissant les meilleurs surfeurs des deux disciplines a eu lieu dans des conditions acceptables à la Piste, car le cocktail vent d'Est,

Vagues d'un mètre 30 environ et soleil étaient au rendez-vous. À 10h00, la compétition par équipes (Tagg team) débuta et sept équipes de quatre surfeurs évoluèrent avec enthousiasme dans l'océan.

Après le déjeuner, préparé et pris au Santocha Surf Club, l'ensemble des compétiteurs retournèrent à l'eau, pour une « expression session libre » en raison de vagues agréables sur les deux plages.

À 17h30, la remise des trophées et des prix eu lieu devant les locaux, face à la mer, en présence de Mme Véronique Deneux, Commissaire Central de Bayonne, Mr Stéphane Carrère secrétaire Régional de la ligue sud-ouest F.S.P.N., de Patrick et de Yannick BEVEN, tous deux champions de surf Franco-Brésilien et ceintures noires de JIU-JITSU Brésilien.

Était également présent, notre partenaire ORPHEOPOLIS, en la personne de Cathy, qui nous a accompagnés durant ces deux jours avec ferveur et bonne humeur.

Ensuite, nous avons tous partagé le verre de l'amitié, puis un groupe rock bordelais, dont le leader, notre ami et collègue Sébastien Guyader, nous a fait partager un concert de reprises rock dans une chaude ambiance, face à la mer.

Un repas fut ensuite servi à tous les convives sous les tentes afin de clôturer cette 3^{ème} Coupe de France F.S.P.N. 2016.

Un petit mot pour la fin ?

Oui, je tiens à remercier nos sponsors, à savoir, QUIKSILVER – ANAS – ORPHEOPOLIS - DUPRAT Frères - ORPI Tarnos, mais également l'ensemble de nos invités et tous les compétiteurs, Sébastien GUYADER et son groupe rock pour ce super moment de détente et de rock and roll !!!

Merci également à Alain OYHARCABAL et au staff pour le travail et le dévouement déployés, merci à notre nouvel ami et compétiteur Frédéric RIMONDI de Montpellier, qui en plus de surfer, est un excellent photographe, dont les clichés de professionnels sont parfaitement réussis.

J'invite tous les collègues surfeur à nous rejoindre l'année prochaine pour la 4^{ème} édition de la Coupe de France de Surf F.S.P.N. !!!

Renseignements pour inscription au n° 06 81 24 94 70

RÉSULTATS 2016

SURFBOARD MASTERS :

- 1- GUYADER Sébastien
- 2- DESBATS David
- 3- MORICEAU Pascal

SURFBOARD GRAND MASTERS :

- 1- CUCINIELLO Philippe
- 2- ZANCANARO Frank
- 3- PEYRE Frédéric

LONGBOARD MASTERS :

- 1- DESBATS David
- 2- LAOUENAN Jacques
- 3- RIMONDI Frédéric

FINALE TOUTES CATÉGORIES :

- 1- ZANCANARO Frank
- 2- MORICEAU Pascal
- 3- GUYADER Sébastien

WILD CARDS :

- 1- THOURON Pierre
- 2- PASSICOS Nicolas
- 3- LENOËL Cédric

TAGG TEAM :

- ÉQUIPE 1 : CUCILIELLO- LAOUENAN-RIMONDI-THOURON
ÉQUIPE 2 : ZANCANARO-BUISSON- LENOËL – CHASSAGNE
ÉQUIPE 3 : MORICEAU-FLOURY-BANJA-PAPAGEORGIOU



DIVORCE POUR ACCEPTATION DU PRINCIPE DE LA RUPTURE DU MARIAGE

Bonjour à tous. Le dernier volet des cas de divorces, celui pour acceptation du principe de la rupture du mariage est une procédure qui n'a pas beaucoup de succès, mais a le mérite d'exister pour les couples qui ne peuvent s'entendre sur les mesures et les conséquences du divorce, mais qui, au moins, sont d'accord sur un point : le fait qu'ils veulent divorcer. La phase consensuelle réside dans le principe du divorce et la phase contentieuse repose sur les conséquences du divorce qui doivent être tranchées par le juge qui y procède et prononce le divorce, après avoir acquis la conviction que chacun des époux a donné librement son accord.

L'article 233 dispose « que le divorce peut être demandé par l'un ou l'autre des époux ou par les deux lorsqu'ils acceptent le principe de la rupture du mariage sans considération des faits à l'origine de celle-ci. »

Cette forme de divorce est la modification par la Loi du 26 Mai 2004 de l'ancien divorce « demandé par l'un accepté par l'autre. Elle a l'avantage de ne pas aborder la question des fautes et des griefs, en conséquence, de ce point de vue, revêt un caractère pacifique. Mais, cette acceptation n'est pas susceptible de rétractation, même par la voie de l'appel. Elle est définitive. Et elle peut intervenir à n'importe quel

moment de la procédure. Souvent elle est formulée lors de l'audience de non conciliation et le magistrat constate immédiatement cette acceptation de principe, dans un procès verbal que les époux et leurs avocats signent. Les époux peuvent même exprimer leur accord de principe dans le cadre d'une autre forme de procédure de divorce et bénéficier d'une « passerelle ».

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat
tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au
06.09.95.62.27





Fiche Technique Synthétique

par Philippe JULIA & Hervé VICENTE

LE POLICIER ET LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

TEXTES DE BASE : Décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié / Note N° 14-001772-1 du 16/12/2014 du Ministre de l'Intérieur / Circulaire FP/4 n° 1871 du 24/01/1996 Livret «métiers et Risques» de Février 2013 du Ministère Intérieur

DONNÉES SYNTHÉTIQUES : La Médecine de Prévention pour la Fonction Publique est l'équivalent de la Médecine du Travail du secteur Privé. La Médecine de prévention avec ses prérogatives, est une médecine par statut indépendant du Ministère de l'Intérieur. Tout fonctionnaire peut demander par simple compte-rendu à être reçu en consultation par le médecin de prévention attaché à son service sur son temps de travail.

Selon son poste de travail, le fonctionnaire doit être convoqué obligatoirement tous les ans, deux ans, trois ans ou cinq ans chez le médecin de prévention par le chef de service. Les fonctionnaires doivent être autorisés médicalement par le médecin de prévention auprès du chef de service pour intervenir en milieu NRBCe. Il peut émettre des préconisations qui doivent être suivies par le chef de service. Si ce dernier n'est pas d'accord avec cette demande du Médecin de prévention, le responsable du service doit expliquer son refus par écrit et transmettre le dossier au CHSCT compétent pour étude.

► **tout au long de votre carrière et plusieurs fois par an si vous le désirez vous pouvez consulter le médecin de prévention**

Chaque service du personnel doit vous donner sur simple demande les coordonnées de votre médecin de prévention

► **avant, ou dans les 8 jours suite à votre reprise de travail, des visites médicales avec le médecin de prévention sont obligatoires si :**

♦ absence médicale suite accident de travail ♦ congés maternité ♦ absence médicale de + de 21j consécutifs ♦ absence médicale suite maladie professionnelle

► **vous devez voir la médecine de prévention même s'il n'y a pas reprise :**

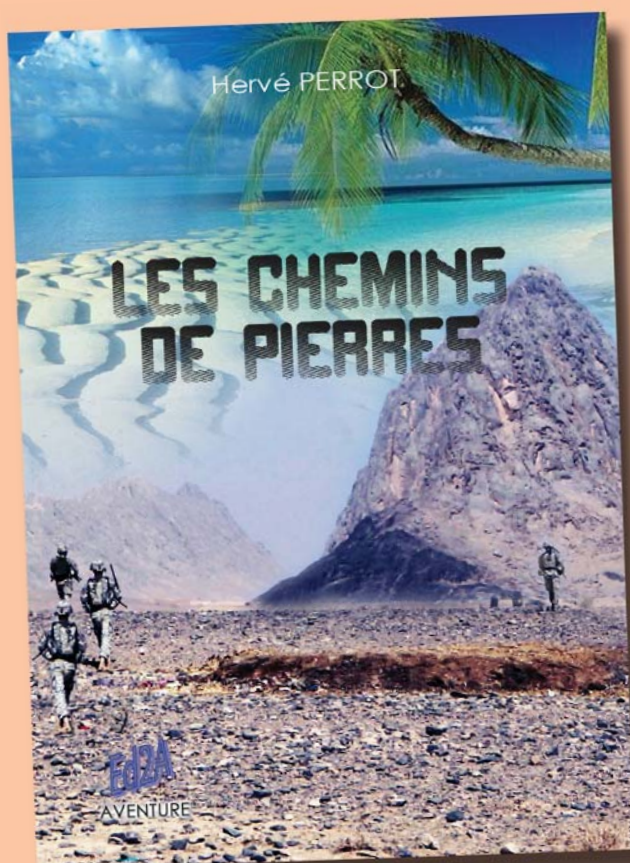
♦ suite à un congés maladie (ordinaire ou accident du travail) de plus de 12 mois

QUE FAIRE ? : Votre service doit obligatoirement vous faire convoquer sur vos heures de travail selon les préconisations générales ou celles déjà édictées par la précédente visite que vous auriez déjà effectuée chez le médecin de prévention. Tout service de police a les coordonnées du médecin de prévention dont il dépend.

En cas de problèmes, vos délégués sont là pour vous indiquer les démarches afin que vos droits soient préservés.



COIN LECTURE

LES CHEMINS
DE PIERRES

DE H. PERROT
AUX ÉDITIONS Ed2A

L'auteur : Originaire de Lorient, dans le Morbihan, Hervé PERROT a été formé à la stratégie de défense et de sécurité nationale au sein de la Marine Nationale.

Dans ce cadre, la découverte de l'Océan Indien a été une révélation. Désormais, c'est dans le souvenir de ces paysages lointains qu'il puise son énergie lorsque le ciel ou le sort entraîne l'âme vers des chemins obscurs.

LES CHEMINS DE PIERRES, un premier ouvrage, à découvrir...

Sujet : Adeptes des arts martiaux et des sports de combats, Jean-Marc Santi le personnage principal, est un passionné. Entre la rigueur et l'énigme militaire, les arcanes de luttes exhibées par une Fédération où règnent l'argent, les secrets de famille autant que la douleur de sentiments humains, l'auteur nous conduit dans un véritable roman d'aventures. Les situations se succèdent avec de multiples rebondissements dans des paysages de rêve mais notre héros retrouvera-t-il la sérénité, le bonheur et l'amour ?





UNITÉ SGP

POLICE

FORCE OUVRIERE

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) :

Demande mon adhésion à :

UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE
163 AVENUE GALLIENI
93170 BAGNOLET
TÉL : 09 70 68 19 09

Je règle ma cotisation :

☐

par chèque n° :

☐

par prélèvements bancaire en complétant le mandat SEPA joint

Fait à :

Le :

Conditions de prélèvements

Votre signature :

Avant le 20 janvier : 4 prélèvements les 26 jan, 26 avril, 26 juil, 26 oct
Avant le 20 avril : 3 prélèvements les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre
Avant le 20 juillet : 2 prélèvements les 26 juillet, 26 octobre
Avant le 20 octobre : 1 prélèvement le 26 octobre

VEUILLEZ REMPLIR LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU VERSO

RÉGION :	DÉPARTEMENT :	TRANSMIS PAR
----------	---------------	--------------

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MATRICULE							NOM	
-----------	--	--	--	--	--	--	-----	--

PRÉNOM		Nom de jeune fille	
--------	--	--------------------	--

Né(e) le		Lieu	
----------	--	------	--

Adresse personnelle	
---------------------	--

[illegible]

Téléphone personnel		Téléphone portable	
---------------------	--	--------------------	--

Adresse e-mail	
----------------	--

Date d'entrée dans l'administration		Date de titularisation	
-------------------------------------	--	------------------------	--

Grade actuel Depuis le

Direction d'emploi Service

OPJ ☐ Depuis le Investigation/Renseignement ☐ PAF ☐ CBS ☐

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Ce mandat sera renouvelé par tacite reconduction.

RÉFÉRENCE DU MANDAT
UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIÈRE

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE

[illegible]

Nom et prénom du débiteur	
---------------------------	--

Adresse du débiteur	
---------------------	--

Code postal Ville Pays

[illegible][illegible]

Nom du créancier: **UNITÉ SGP POLICE - FORCE OUVRIÈRE**

Identifiant de l'exercice: 530077604000 Rejetement récurrent/l'opérateur: V

SIGNATURE

Signature _____

EC								
----	--	--	--	--	--	--	--	--

Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA; nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée. **Déclaration à la CNIL sous le numéro 1666697.**

SALAIRE MENSUEL NET							
Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPW/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane	Ile de la Réunion
3 122,49 €	3 147,62 €	3 197,89 €	3 322,86 €	3 196,46 €	3 246,72 €	4 170,34 €	4 593,30 €
3 029,60 €	3 053,93 €	3 102,59 €	3 227,56 €	3 102,76 €	3 151,42 €	4 044,40 €	4 453,85 €

I.S.S.P. 27%	All. de maîtrise	EPPI ²	Indemnité spéc. ARTT
772,73 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
748,04 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€

Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel
34 991,46 €	2 915,95 €
33 873,52 €	2 822,79 €

Échelon	Durée	Ind. maj	IRM
Échelon 2		626	789
Échelon 1	3 ans	606	764

2 867,03 €	2 889,96 €	2 935,81 €	3 060,78 €	2 938,79 €	2 984,64 €	3 824,02 €	4 209,82 €
2 802,01 €	2 824,37 €	2 869,10 €	2 994,07 €	2 873,21 €	2 917,93 €	3 735,86 €	4 112,21 €
2 704,47 €	2 725,99 €	2 769,03 €	2 894,00 €	2 774,83 €	2 817,86 €	3 603,63 €	3 965,79 €
2 634,80 €	2 655,72 €	2 697,55 €	2 822,96 €	2 704,55 €	2 746,39 €	3 509,18 €	3 861,20 €
2 541,91 €	2 562,02 €	2 602,25 €	2 728,44 €	2 610,86 €	2 651,09 €	3 382,25 €	3 721,76 €

704,84 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
687,56 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
661,63 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
643,12 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
618,43 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€

31 917,13 €	2 659,76 €
31 134,57 €	2 594,55 €
29 960,74 €	2 496,73 €
29 122,28 €	2 426,86 €
28 004,35 €	2 333,70 €

Exceptionnel		571	719
Échelon 4		557	702
Échelon 3	3 ans	536	675
Échelon 2	2,5 ans	521	656
Échelon 1	2 ans	501	631

2 658,02 €	2 679,14 €	2 721,38 €	2 846,59 €	2 727,98 €	2 770,21 €	3 540,67 €	3 896,07 €
2 593,00 €	2 613,55 €	2 654,67 €	2 780,42 €	2 662,39 €	2 703,50 €	3 452,51 €	3 798,45 €
2 532,62 €	2 552,65 €	2 592,72 €	2 718,99 €	2 601,49 €	2 641,55 €	3 370,66 €	3 707,81 €
2 500,11 €	2 519,86 €	2 559,36 €	2 685,91 €	2 568,69 €	2 608,20 €	3 326,58 €	3 659,01 €
2 425,79 €	2 444,90 €	2 483,12 €	2 610,29 €	2 493,74 €	2 531,96 €	3 225,83 €	3 547,45 €
2 374,70 €	2 393,37 €	2 430,71 €	2 558,31 €	2 442,20 €	2 479,54 €	3 156,67 €	3 470,75 €

649,29 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
632,01 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
615,96 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
607,32 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
587,57 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€
573,99 €	219,58 €	23,16 €	56,66/113,32€

29 401,77 €	2 450,15 €
28 619,21 €	2 384,93 €
27 892,55 €	2 324,38 €
27 501,27 €	2 291,77 €
26 606,92 €	2 217,24 €
25 992,06 €	2 166,00 €

Échelon 6		526	663
Échelon 5	3 ans	512	645
Échelon 4	3 ans	499	629
Échelon 3	2,5 ans	492	620
Échelon 2	2,5 ans	476	600
Échelon 1	2 ans	465	586

2 500,11 €	2 519,86 €	2 559,36 €	2 685,91 €	2 568,69 €	2 608,20 €	3 326,58 €	3 659,01 €
2 425,79 €	2 444,90 €	2 483,12 €	2 610,29 €	2 493,74 €	2 531,96 €	3 225,83 €	3 547,45 €
2 342,19 €	2 360,57 €	2 397,35 €	2 525,22 €	2 409,41 €	2 446,19 €	3 112,49 €	3 421,95 €
2 258,58 €	2 276,25 €	2 311,58 €	2 440,16 €	2 325,08 €	2 360,41 €	2 999,15 €	3 296,44 €
2 174,98 €	2 191,92 €	2 226,81 €	2 355,09 €	2 240,76 €	2 274,64 €	2 885,81 €	3 170,94 €
2 105,31 €	2 121,65 €	2 154,33 €	2 284,20 €	2 170,48 €	2 203,69 €	2 791,36 €	3 066,36 €
2 026,35 €	2 042,01 €	2 073,32 €	2 203,86 €	2 090,84 €	2 123,35 €	2 684,32 €	2 947,82 €

607,32 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
587,57 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
565,35 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
543,13 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
520,91 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
502,40 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
481,41 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€

27 501,27 €	2 291,77 €
26 606,92 €	2 217,24 €
25 600,78 €	2 133,40 €
24 594,64 €	2 049,55 €
23 588,49 €	1 965,71 €
22 750,04 €	1 895,84 €
21 799,79 €	1 816,65 €

Échelon 7	492	620
Échelon 6	3 ans	476
Échelon 5	3 ans	458
Échelon 4	3 ans	440
Échelon 3	3 ans	422
Échelon 2	2,5 ans	407
Échelon 1	2 ans	390

[illegible]

575,23 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
545,60 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
529,55 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
509,80 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
494,99 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
481,41 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
474,01 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
462,90 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
440,68 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
420,93 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
417,22 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
413,52 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
409,82 €	219,58 €	23,16 €	56,66€/113,32€
391,30 €	219,58 €		56,66€/113,32€
391,30 €			

26 047,96 €	2 170,66 €
24 706,43 €	2 058,87 €
23 979,77 €	1 998,31 €
23 085,42 €	1 923,78 €
22 414,66 €	1 867,89 €
21 799,79 €	1 816,65 €
21 464,41 €	1 788,70 €
20 961,34 €	1 746,78 €
19 955,19 €	1 682,93 €
19 060,84 €	1 588,40 €
18 893,15 €	1 574,43 €
18 725,46 €	1 560,46 €
18 557,77 €	1 546,48 €
17 719,32 €	1 476,61 €
17 719,32 €	1 476,61 €

Échelon 13		466	587
Échelon 12	3 ans	442	557
Échelon 11	2,5 ans	429	541
Échelon 10	2,5 ans	413	520
Échelon 9	2,5 ans	401	505
Échelon 8	2,5 ans	390	491
Échelon 7	2,5 ans	384	484
Échelon 6	2,5 ans	375	473
Échelon 5	2,5 ans	357	450
Échelon 4	2 ans	341	430
Échelon 3	2 ans	338	426
Échelon 2	2 ans	335	422
Échelon 1	2 ans	332	418
Stagiaire	1 an	317	399
Blève	1 an	317	355



UNITÉ SGP POLICE

vous souhaite de

Bonnes Fêtes de Fin d'Année

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIERE